

# ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2017

[www.agora-romandie.ch](http://www.agora-romandie.ch)



L'un des nombreux motifs paysagers réalisés par des familles paysannes dans le cadre de la campagne de votation du 24 septembre 2017 sur la sécurité alimentaire

## TABLE DES MATIERES

<b>MESSAGE DE LAURENT TORNAY .....</b>	<b>4</b>
--	----------

# Activités de l'association

<b>SECURITE ALIMENTAIRE : UN LARGE OUI.....</b>	<b>5</b>
---	----------

<b>GEL DE PRINTEMPS : UNE FIN D'AVRIL POLAIRE.....</b>	<b>5</b>
--	----------

<b>FORMATION INITIALE : CHANGEMENT DE SYSTEME POUR LES CULTURES SPECIALES..</b>	<b>5</b>
---	----------

<b>1. ORGANES .....</b>	<b>6</b>
-------------------------	----------

1.1 BUREAU.....	6
1.2 COMITE .....	6
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES .....	7
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	7
1.5 SECRETARIAT .....	8

<b>2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES .....</b>	<b>9</b>
--	----------

2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS .....	9
2.1.1 Mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation .....	9
2.1.2 Train d'ordonnances agricoles 2017 .....	10
2.1.3 Deuxième étape de la révision de la LAT.....	10
2.1.4 Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole .....	10
2.2 POLITIQUE AGRICOLE.....	11
2.2.1 Rapport agricole 2017.....	11
2.2.2 Rapport de situation de l'USP .....	11
2.2.3 Initiatives agricoles.....	12
2.2.4 Protection des plantes .....	13
2.2.5 Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole.....	14
2.2.6 Finances fédérales.....	14
2.3 ARRETE CONSTITUTIONNEL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE .....	15
2.4 UNION SUISSE DES PAYSANS.....	16
2.5 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	16
2.6 ASSAF-SUISSE .....	17

<b>3. COMMUNICATION ET PROMOTION.....</b>	<b>18</b>
---	-----------

3.1 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES. » .....	18
3.2 AGRIMAGE .....	18
3.3 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2017 .....	19
3.4 AGRI .....	19
3.5 AGIR .....	19
3.6 AGRIVIVA .....	20
3.7 AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	20
3.8 PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PR-PG) .....	20
3.9 AMTRA.....	21
3.10 SALON SUISSE DES GOUTS ET TERROIRS, BULLE .....	21
3.11 LES PARCS SUISSES : LABEL PRODUIT .....	21

<b>4. PRODUCTIONS ET MARCHES .....</b>	<b>23</b>
4.1 ANNEE AGRICOLE 2017 .....	23
4.2 PRODUCTION ANIMALE.....	23
4.3 PRODUCTION VEGETALE .....	23
4.4 IP-SUISSE, LAUSANNE.....	23
4.5 FPVS.....	24
4.6 VITIPLANT .....	25
4.7 SWISSBEEF ROMANDIE.....	25
4.8 PIOCH.....	25
<b>5. FORMATION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>26</b>
5.1 AGRIALIFORM.....	26
5.2 FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	28
5.2.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne .....	28
5.2.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture .....	32
5.2.3 Direction romande des examens de paysanne .....	34
5.3 AMASR .....	35
5.4 COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE .....	35
5.5 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE ...	36
5.6 COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP) .....	37
5.7 MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS .....	37
5.8 MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	38
5.9 COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE .....	38
<b>6. AUTRES THEMATIQUES.....</b>	<b>40</b>
6.1 COURS « DECOUVERTE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES » .....	40
6.2 RENCONTRE DES CLUBS AGRICOLES DES GRANDS CONSEILS ROMANDS.....	40
6.3 AGRITOP .....	40
6.4 FONDSSUISSE .....	41
6.5 AIASR .....	42
6.6 PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES ORGANISATIONS AGRICOLES (PFO) .....	42
6.7 MAISON DU PAYSAN .....	43
6.8 AUTRES ACTIVITES .....	43
<b>7. PROGRAMME D'ACTIVITES 2018 .....</b>	<b>44</b>
<b>AGORA .....</b>	<b>45</b>
ACTIVITES.....	45
<b>AGORA .....</b>	<b>46</b>
ACTIVITES.....	46
ORGANISATIONS MEMBRES.....	47
ORGANES : COMITE ET COMMISSIONS .....	49
SECRETARIAT D'AGORA .....	53
PROCES-VERBAL DE L'AG 2017 .....	54

## **Message du Président**

L'année 2017 a été l'année des extrêmes météorologiques, avec le mois de janvier le plus froid des 3 dernières décennies ; février, mars jusqu'à mi-avril extrêmement doux ; d'intenses gelées nocturnes par la suite, provoquant des dégâts énormes aux cultures viticoles, arboricoles et maraîchères ainsi qu'aux herbages en zone de montagne ; de la mi-mai à juin, les températures ont été estivales ; après un juillet normal, de gros orages ont causé des inondations locales ; août s'est avéré extrêmement chaud, de forts orages accompagnés par endroit de grêles ont provoqué d'importants dégâts ; septembre et octobre ont connu un temps principalement doux et très ensoleillé.

Le secteur des grandes cultures a été de bonne facture et les rendements ont été bons à très bons dans l'ensemble. Le marché de bétail, de boucherie a été très animé sauf pour le porc où les prix sont restés très bas. Le prix du lait a augmenté timidement de 3 centimes à fin août. Grâce à fondssuisse et à des mesures exceptionnelles de soutien, des aides ciblées ont été octroyées aux producteurs de fruits et de raisins qui ont connu ce dramatique gel d'avril.

Le 24 septembre, le 78% des votants suisse ont plébiscité le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire. En Romandie, l'adhésion record pour un sujet de cette importance est à souligner. Par ce plébiscite, les consommateurs ont prouvé qu'ils sont sensibles à la provenance des aliments, à la manière dont ceux-ci sont cultivés ainsi que par leur bilan écologique. La population estime que les agriculteurs méritent une rémunération correcte de leur production. Pour rappel, avec 6,3% de revenus consacrés à l'achat de produits alimentaires, les Suisses figurent parmi les pays où l'on doit travailler le moins de temps pour se procurer la nourriture quotidienne.

De son côté, l'économie d'exportation montre du doigt la protection aux frontières en faveur des produits agricoles. Elle accuse même l'agriculture de freiner les accords de libre-échange. Si seulement 0,7% du taux du PIB est généré par l'agriculture, on ne souligne pas assez l'emploi procuré par le secteur agro-alimentaire qui avoisine les 10%. Ainsi, l'ouverture des frontières impacterait fortement ces places de travail également.

Pour que l'agriculture durable, respectueuse à la fois de l'environnement et du bien-être des animaux puisse perdurer, une meilleure répartition de la valeur ajoutée doit impérativement intervenir. Ce principe doit être mieux pris en compte et être la pierre angulaire de la future politique agricole.

Enfin, la numérisation fait l'objet d'un immense enthousiasme mais son développement devra se faire au service des agriculteurs et non à leurs dépens. Ceci est un des objectifs de la charte sur la numérisation dans la branche agro-alimentaire qui a été lancée en 2017 et devrait être signée cette année.

Laurent Tornay  
Président d'AGORA

## **Points forts 2017**

### ***Sécurité alimentaire : un large oui***

Commencée le 11 février 2014 avec le lancement de la récolte de signatures en faveur de l'initiative populaire pour la sécurité alimentaire, l'histoire de l'inscription d'un nouvel article 104a dans la Constitution fédérale a connu la fin de son premier tome le 24 septembre 2017. En effet, ce jour-là, le peuple suisse, par presque 80%, et l'ensemble des cantons ont plébiscité l'adoption de l'arrêté fédéral pour la sécurité alimentaire, contre-projet direct à l'initiative de l'USP. Ce soutien à la production indigène a été encore plus marqué en Suisse romande avec un podium formé du canton de Vaud (92 %) devant le Jura (89,8 %) et Genève (88,3 %). Ce succès est important mais il ne s'agit que d'une victoire d'étape car le nouvel article doit à présent être mis en œuvre et les nombreuses promesses de campagne concrétisées. A ce sujet, l'adoption le 1<sup>er</sup> novembre 2017 par le Conseil fédéral de sa « Vue d'ensemble à moyen terme du développement de la politique agricole » semble malheureusement montrer que le gouvernement et l'OFAG n'ont pas pris la mesure du résultat du 24 septembre.

### ***Gel de printemps : une fin d'avril polaire***

L'année 2017 a été marquée par le gel exceptionnel d'avril 2017 qui a causé d'importants dommages aux cultures fruitières et à la vigne. Ainsi, certaines cultures fruitières ont connu des diminutions de récolte allant jusqu'à 50 % pour les cerises et les abricots. Dans la même veine, l'année viticole suisse a été la plus faible depuis 40 ans avec une vendange globale de 79 millions de litre.

Des mesures exceptionnelles ont alors été mises en place. Ainsi, fondssuisse, dont AGORA tient le secrétariat romand, a décidé de soutenir les exploitations agricoles les plus durement touchées par des contributions à fonds perdu visant à compenser les pertes de revenu extraordinaires et d'ainsi tolérer une exception à ses directives.

### ***Formation initiale : changement de système pour les cultures spéciales***

Comme le veut la législation sur la formation professionnelle, un examen du système de formation doit avoir lieu tous les 5 ans environ. Sous l'égide de l'OrTra AgriAliForm, celui-ci s'est déroulé en deux phases entre 2013 et 2014 avec une grande enquête en format électronique recueillant 1'388 réponses de praticiens, apprentis, experts et écoles puis un affinage des questions soulevées par l'intermédiaire de quatre ateliers. Suite à cela, un rapport d'évaluation a été établi et, sur cette base, une révision partielle de la formation professionnelle initiale a été adoptée par le comité d'AgriAliForm. Cette révision partielle, entrée en vigueur à la rentrée 2017, comprend plusieurs adaptations en matière de procédure de qualification, de cours interentreprises et de spécialisation en agriculture biologique. La grosse différence ne concerne cependant qu'une partie du champ professionnel agricole puisqu'il s'agit du retour au système linéaire pour les cultures spéciales, soit les CFC d'arboriculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur.

# Activités de l'Association

## 1. Organes

### 1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 2 reprises sur l'année 2017 afin notamment de faire le point sur le personnel d'AGORA, sur les évolutions à attendre pour 2018 en matière de temps de travail et de salaires et de discuter du calendrier 2018.

### 1.2 Comité

A l'occasion de l'assemblée générale du 7 avril 2017, la composition du comité d'AGORA a été légèrement modifiée. En effet, suite à son départ du comité de l'AMASR, André Perler a également remis son mandat au sein du comité d'AGORA. Pour son remplacement, l'AMASR a proposé Fabrice Nagel de Charmoille (JU) qui a été élu à l'unanimité.

Lors de 5 séances ordinaires tenues en 2017, le comité a traité les points suivants :

- En février, il a notamment
  - accepté les comptes 2016, le budget 2017, le programme d'activités et préparé l'assemblée des délégués
  - pris position en faveur de la stratégie énergétique 2050 soumise en votation le 21 mai 2017
  - analysé le train d'ordonnances agricoles 2017
  - fait le point sur la formation professionnelle et notamment le système de calcul des contributions au fonds de formation
- En avril, il a notamment
  - fait le point sur les dégâts causés aux cultures par la première vague de gel de printemps
  - discuté de la problématique des cotisations à l'USP pour les organisations sectorielles et notamment demandé à l'USP de faire preuve de finesse et de pédagogie dans ce dossier
  - pris position sur les éventuelles ordonnances d'application de la stratégie énergétique 2050 en cas d'acceptation par le peuple le 21 mai 2017
  - pris position sur le train d'ordonnances agricoles 2017
  - pris position sur les modifications de l'ordonnance sur la formation professionnelle
  - fait le point sur les travaux parlementaires liés à la mise en œuvre de la motion Müller sur l'imposition des immeubles agricoles
  - discuté de la future campagne de votation du 24 septembre 2017 sur l'arrêté fédéral pour la sécurité alimentaire, contre-projet direct à l'initiative de l'USP retirée entretemps
- En septembre, il a notamment
  - discuté de la courte consultation effectuée par la Confédération au sujet de l'adaptation de la valeur de rendement
  - fait le point sur la campagne de votation sur la sécurité alimentaire ainsi que sur les relations avec Uniterre suite aux prises de position publiques de certaines personnes-clé du syndicat
  - pris position au sujet du mécanisme de mise en œuvre de l'initiative populaire dite « contre l'immigration de masse »

- pris position sur différentes modifications d'ordonnances en lien avec la santé animale et les produits thérapeutiques
- adopté la nouvelle mouture de la convention entre AGORA et les chambres
- fait le point sur la formation professionnelle et notamment le nouveau système de soutien fédéral pour les candidats au brevet et à la maîtrise
- fixé le calendrier des séances pour 2018
- En novembre, il a notamment
  - discuté du projet de manifeste de mise en œuvre de l'article constitutionnel pour la sécurité alimentaire qui sera soumis à l'assemblée des délégués de l'USP
  - pris position sur la « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole » adoptée le 1<sup>er</sup> novembre par le Conseil fédéral
  - discuté des questions liées à la numérisation en agriculture
  - reconduit les quatre représentants d'AGORA au sein du comité d'AgriAliForm
  - pris position sur le projet de modification de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
  - en présence d'Annette Schmidt d'Agridea, discuté du projet « Participation des femmes dans les organisations agricoles » ainsi que des mesures envisageables
- En décembre, il a notamment
  - effectué une première lecture des comptes 2017 et du budget 2018
  - fait le point sur les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
  - discuté des questions liées à la numérisation en agriculture, notamment du projet Barto
  - pris position sur la liste des indications géographiques géorgiennes concernées par un potentiel accord de reconnaissance mutuelle
  - reçu des représentants de Swiss Re afin qu'ils présentent une proposition de solution d'assurance-récolte

### **1.3 Assemblée des délégués**

Comme d'habitude, les 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le même jour, soit le 7 avril 2017 à Aran. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever, outre la présence de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, un changement au sein du comité. Ainsi, comme mentionné au point 1.2, André Perler, représentant de l'AMASR, a été remplacé par Fabrice Nagel. Un grand merci à André pour son engagement au sein du comité. Par ailleurs, cette assemblée a été l'occasion d'accueillir un nouveau membre au sein d'AGORA puisque l'antenne romande de Bio Suisse, représentant environ 800 exploitations, a officiellement adhéré. Enfin, Urs Schneider, coordinateur de la campagne de votation pour la sécurité alimentaire, en a présenté les grandes lignes.

### **1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes**

La Conférence s'est réunie à 6 reprises en 2017, dont une séance externe de 2 jours dans le Jura bernois. Parmi les thèmes traités dans plusieurs séances, il faut mentionner

- la votation sur le contre-projet direct à l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire
- le train d'ordonnances agricoles 2017
- les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- les deux épisodes de gel de printemps et leurs conséquences financières
- le nouveau système de calcul des contributions cantonales au fonds de formation
- la nouvelle convention entre AGORA et les chambres

- l'adaptation des cotisations à l'USP pour les organisations sectorielles
- la numérisation dans l'agriculture
- l'adaptation de la valeur de rendement
- certains marchés agricoles problématiques
- les finances de la Confédération
- l'imposition des immeubles agricoles
- la présence agricole dans les médias
- les différentes polémiques liées à la détention des animaux
- la libéralisation des échanges commerciaux
- les consultations en cours

Par ailleurs, plusieurs personnalités ont été reçues lors d'une ou l'autre séance :

- Pierre-André Schütz, aumônier pour le monde rural
- Pascal Olivier, responsable de l'antenne romande de Bio Suisse
- Sylvie Aubert, directrice suppléante d'Agriidea
- Jacques Demierre, gérant d'IP-Suisse Romandie

## 1.5 Secrétariat

Plusieurs membres du personnel d'AGORA ont connu un heureux événement, il s'agit de :

- Joëlle Fuchs, maman d'Alexis (19 mai)
- Oksana Z'Rotz, maman de Lionel (18 septembre)
- Elisa Domeniconi, maman de Yari (25 décembre)

En lien avec ceci mais également suite à l'extension de certains mandats, le secrétariat d'AGORA a connu plusieurs changements au niveau du personnel en 2017 :

- Joëlle Fuchs et Oksana Z'Rotz ont toutes les deux repris le travail en diminuant leurs taux respectifs de 100 à 60 %
- Alexandra Cropt a été engagée à 50 % pour étoffer les activités en défense professionnelle et reprendre certains mandats
- Michaël Thierrin a été engagé comme secrétaire-comptable à 100 %
- Afin de suppléer au congé maternité d'Elisa Domeniconi, un accord a été trouvé avec l'Union des paysans fribourgeois qui met un de ses employés, Yannick Etter, à disposition de PRPG à un taux de 80 %



## 2. Dossiers politiques et économiques

### 2.1 Consultations et auditions

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcée sur les objets suivants :

- Mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation (voir 2.1.1)
- Contre-projet direct à l'initiative « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents ! »
- Demande de modification de l'allégement douanier pour les cornichons, en récipients excédant 50 kg, pour la mise en œuvre industrielle
- Interprofession du Lait : publication de la requête concernant la force obligatoire du contrat-type
- Modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) : Renforcement de la formation professionnelle supérieure
- Mise en œuvre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050
- Train d'ordonnances agricoles 2017 (voir 2.1.2)
- Nouveau système de perception pour le fonds en faveur de la formation professionnelle (*consultation interne à l'OrTra AgriAliForm*)
- Demande de réduction du taux de droit de douane pour du lait concentré sucré, pour la préparation de spécialités de café dans les machines automatiques
- Deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire : consultation sur les éléments nouveaux (voir 2.1.3)
- Révision du Guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole et des ordonnances sur le droit foncier rural et sur les fermages (voir 2.1.4)
- Gestion de l'immigration (art. 121a Cst.)
- Modification de différentes ordonnances dans le domaine vétérinaire
- 4<sup>e</sup> train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques
- Révision partielle de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiements

#### **2.1.1 Mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation**

En décembre 2015 à Nairobi, les membres de l'OMC s'étaient mis d'accord pour supprimer les subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans. Dans les faits, cette décision ne concernait que trois pays, soit la Norvège, le Canada et la Suisse. Afin de remplacer les mesures liées à la loi chocolatière, le Conseil fédéral a proposé un système comprenant une aide directe aux producteurs de céréales et de lait puis laissant les interprofessions sectorielles libres de développer des mesures de droit privé. L'introduction de suppléments versés pour le lait commercialisé et pour les céréales nécessitant une modification de la loi sur l'agriculture, une consultation a été ouverte sur le sujet en fin d'année 2016.

Dans sa réponse, AGORA a soutenu l'architecture proposée. Elle a toutefois demandé que la mesure soit pérenne et non une solution transitoire. Elle a également exigé que le budget corresponde aux montants des années précédentes, soit environ 95 millions de francs. De plus, elle a demandé un renforcement des textes afin d'éviter que la mesure ne soit au final une coquille vide. Enfin, elle s'est opposée aux simplifications proposées en matière de trafic de perfectionnement.

A noter que, durant l'année 2017, le Parlement a adopté les modifications nécessaires de la loi sur l'agriculture et que des suppléments pour le lait commercialisé et pour les céréales seront donc introduits dès 2019. Ces suppléments seront versés par kilo en ce qui concerne de lait mais par hectare en ce qui concerne les céréales.

### **2.1.2 Train d'ordonnances agricoles 2017**

A l'occasion du train d'ordonnances agricoles 2017, le Conseil fédéral a présenté plusieurs propositions de modifications importantes. Ainsi, il a proposé un durcissement des règles en matière d'améliorations structurelles, avec notamment l'obligation d'être titulaire d'un brevet pour en bénéficier. D'autres changements fondamentaux étaient envisagés en matière de promotion des ventes avec la fin du principe des 50% de fonds propres et des 50% de soutien fédéral mais d'une diminution de celui-ci à 40%. Par ailleurs, un durcissement en matière de reconnaissance en tant que fonds propres était aussi sur la table. Enfin, comme chaque année, quelques modifications à la baisse du montant de certains paiements directs étaient envisagées. En collaboration avec l'USP, les chambres et les organisations sectorielles, AGORA a pris part à la consultation et, même si ses propositions complémentaires n'ont pas été reprises, a pu se montrer satisfaite des ordonnances finalement adoptées par le Conseil fédéral le 18 octobre 2017. En effet, la coordination des oppositions a permis d'éviter les modifications les plus importantes.

### **2.1.3 Deuxième étape de la révision de la LAT**

Après un premier projet accueilli froidement en 2015, le Conseil fédéral a mis en consultation durant l'été 2017 une nouvelle mouture de la 2<sup>ème</sup> étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire – celle concernant tout ce qui ne se trouve pas en zone à bâtir.

Pour rappel, en 2015, AGORA avait refusé d'entrer en matière sur le sujet car nous estimions que « le projet proposé :

- Ne répond que très partiellement aux attentes de l'agriculture
- N'a pas assez de recul par rapport à la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> étape de la révision de la LAT
- Ignore le contexte politique
- Amène une nouvelle législation très compliquée et difficilement applicable. »

Malheureusement, le DETEC n'a visiblement pas appris de son premier échec et il est revenu avec un projet ne répondant toujours pas aux attentes de l'agriculture. C'est pourquoi AGORA a, à nouveau, refusé d'entrer en matière sur le projet. De plus, elle a spécifiquement critiqué certains points, notamment la création de zones agricoles spéciales pour les porcheries, poulaillers et autres serres maraîchères ainsi que l'introduction d'une obligation de démolition à la fin d'une période donnée.

### **2.1.4 Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement agricole**

Alors que la dernière révision de la méthode d'estimation de la valeur de rendement agricole remontait à près de 15 ans, un groupe de travail a été mis sur pied il y a quelques années afin de discuter des adaptations nécessaires. AGORA y a été représentée par Christian Aeberhard de Prométerre. Suite aux travaux du groupe de travail, une audition a ensuite été ouverte le 7 août par l'Office fédéral de la justice avec une audition publique organisée le 23 août et un délai de réponse fixé au 31 août. Malgré cette procédure passablement serrée, la bonne coordination organisée par l'USP a permis de faire entendre les remarques des organisations agricoles.

Ainsi, AGORA a demandé une fréquence plus rapide des révisions, par exemple un maximum de dix ans entre deux, afin d'éviter de trop grandes corrections d'une fois à l'autre. Ceci est particulièrement nécessaire dans le calcul des fermages car la révision en question pourrait représenter une hausse allant jusqu'à 40%. Par ailleurs, afin de ne pas revivre les mêmes incertitudes et difficultés sur le terrain que lors de la révision de 2004, AGORA a exigé que la version française du Guide d'estimation de la valeur de rendement soit disponible dans sa forme définitive avant l'entrée en vigueur fixée le 1<sup>er</sup> avril 2018. Enfin, dans sa prise de position, AGORA a notamment demandé une plus grande souplesse que celle introduite dans la présente révision

en matière d'estimation des logements à la valeur de rendement agricole (dorénavant seul le logement de l'exploitant sera estimé de cette manière) ainsi qu'un lissage dans l'augmentation des fermages.

## **2.2 Politique agricole**

### **2.2.1 Rapport agricole 2017**

Pour rappel, depuis plusieurs années, ce rapport n'est plus publié en version papier mais exclusivement sur Internet ([www.rapportagricole.ch](http://www.rapportagricole.ch)). Si cette formule introduite en 2015 donne de nombreux détails, la lecture suivie y est compliquée et il n'est pas toujours aisé d'y trouver une information spécifique. En voici quelques chiffres-clés

- fin 2016, on recense encore 37'325 exploitations à plein temps et 14'938 exploitations à temps partiel, soit un total de 52'263. La diminution annuelle atteint 990 unités ou 1,9%
- le nombre de personnes actives reste un peu plus stable avec 153'359 unités, soit 1,3 % de moins qu'en 2015.
- suite à de meilleurs prix sur plusieurs marchés ainsi qu'un tassement dans l'augmentation de certaines charges, l'année 2016 a connu une augmentation du revenu agricole par rapport à 2015 qui était, rappelons-le, une mauvaise année. Ainsi, le revenu agricole moyen par exploitation s'est monté à CHF 64'275 par exploitation pour une moyenne de 1,36 unités de travail annuel de la famille (UTAF). De son côté, le revenu non-agricole a continué à progresser et représentait CHF 30'638 par exploitation.
- comme toujours, le revenu moyen du travail par UTAF a connu de gros écarts selon les régions, allant de CHF 52'038 en plaine à CHF 31'980 en montagne en passant par CHF 36'879 en région de collines. En comparaison, les salaires de référence sont de CHF 74'300 en plaine, de CHF 69'300 en zone de collines et de CHF 66'500 en montagne. L'objectif d'équivalence des revenus n'est donc absolument pas atteint.
- le taux d'auto-provisionnement, exprimé en calories, marque, en 2015, une diminution par rapport à 2014. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 59 % et, surtout, le total net n'était que de 51 %. Ceci confirme malheureusement une tendance à long terme à la baisse du taux d'auto-provisionnement. Ainsi, le taux net a diminué de 7 % par rapport au début des années 2000.
- en 2016, les importations de fromages se sont montées à 58'200 tonnes contre 70'140 tonnes pour les exportations. A noter que, par rapport au début des années 2000, les exportations de fromages ont progressé de 21,7 % alors que les importations ont, de leur côté, explosé (+ 79,6 %).
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'659 millions de francs en 2016, soit 8 millions de moins qu'en 2015.

### **2.2.2 Rapport de situation de l'USP**

Ce traditionnel rapport, publié à fin 2017, était consacré cette année à la problématique du commerce équitable en Suisse et dans le monde. Après une analyse globale de la thématique au niveau mondial, en matière de commerce extérieur helvétique mais aussi à l'échelle du marché suisse, le rapport présente quatre études de cas. Au niveau romand, il faut noter le portrait consacré à Nicolas Savary, producteur de lait de fromagerie et représentant des producteurs au sein du comité de l'Interprofession du Gruyère AOP. Dans ses conclusions, le rapport met en avant la nécessité d'une collaboration équitable au sein des filières afin de garantir une répartition juste de la valeur ajoutée.

## 2.2.3 Initiatives agricoles

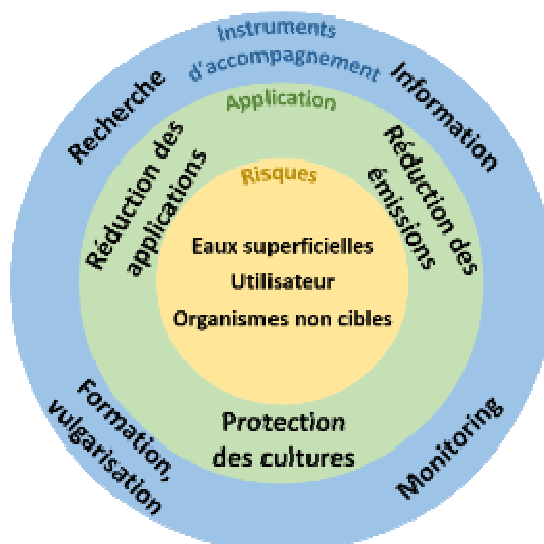
Outre l'initiative pour la sécurité alimentaire sur laquelle nous reviendrons au point 2.3, l'agriculture suisse est concernée de manière directe ou indirecte par de nombreuses initiatives populaires qui seront soumises au peuple ces prochaines années. Voici un aperçu de celles-ci à la fin décembre 2017 ainsi que la position provisoire d'AGORA :

Titre de l'initiative	Liens avec l'agriculture	Position d'AGORA (2017)
Priorité aux travailleurs en Suisse	<i>Direct</i> : forte limitation des possibilités d'employer des travailleurs étrangers si le taux de chômage en Suisse dépasse 3,2 % <i>Indirect</i> : remise en cause des bilatérales I	Refus
Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique	<i>Direct</i> : versement des paiements directs uniquement aux exploitations n'utilisant aucun pesticide, limitant fortement l'utilisation des antibiotiques et n'utilisant que leur propre fourrage.	Refus
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	<i>Direct</i> : interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse ainsi que d'importer, pour un usage commercial, des aliments ayant nécessité l'utilisation de pesticides de synthèse.	Refus
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables	<i>Peu clair</i> : les initiants prétendent que l'agriculture n'est pas concernée mais rien dans le texte n'exclut l'agriculture	Pas de position pour le moment: Attente du rapport du Conseil fédéral et des débats parlementaires
Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti	<i>Direct</i> : seules les constructions agricoles liées au sol et les constructions d'intérêt public seraient encore autorisées hors de la zone à bâtir <i>Indirect</i> : risque de renforcer les tensions entre l'agriculture et le reste de la société en matière d'utilisation du sol.	Refus
Le droit suisse au lieu de juges étrangers	<i>Indirect</i> : remise en cause des accords internationaux actuels et futurs	Refus
Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous	<i>Direct</i> : modifications importantes de la politique agricole <i>Indirect</i> : quel que soit le résultat, va à nouveau créer des incertitudes en matière d'attente de la population vis-à-vis de l'agriculture	Liberté de vote
Pour la dignité des animaux de rente agricoles	<i>Direct</i> : encouragement financier aux détenteurs d'animaux portant des cornes	Refus
Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques	<i>Direct</i> : limitation des importations aux produits répondant aux normes de production suisse	Liberté de vote

Parmi ces différents objets, plusieurs seront soumis au peuple en 2018. Il s'agit notamment de l'initiative des Verts pour des denrées alimentaires produites de manière durable ainsi que de celle d'Uniterre pour la souveraineté alimentaire. Face à ces deux initiatives, AGORA a depuis le début eu une position de liberté de vote. En effet, toutes les deux répondent à des préoccupations légitimes qu'AGORA partage en partie. Toutefois, elles vont très loin sur certains points et leurs mises en œuvre pourraient poser des problèmes dans la pratique. AGORA a notamment eu la possibilité d'exprimer cette neutralité vis-à-vis de l'initiative pour la souveraineté alimentaire lors des auditions organisées par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Dans le paquet d'initiatives, il y en a, en revanche, deux qui poseraient de gros problèmes en cas d'acceptation, il s'agit des initiatives « pour une eau potable propre et une alimentation saine », déposée le 18 janvier 2018, et « pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », en cours de récolte de signatures. Nous y revenons plus en détail au point suivant.

## 2.2.4 Protection des plantes

Après une consultation effectuée durant l'année 2016, le Conseil fédéral a adopté le 6 septembre 2017 le Plan d'action national Produits phytosanitaires. Le principal objectif est de diminuer de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires. En tout, le plan définit huit objectifs et 12 objectifs intermédiaires concrets. Et, afin de réaliser ces objectifs, il fixe un peu plus de 50 mesures, réparties en trois domaines distincts : application (vert), risques spécifiques (orange), et instruments d'accompagnement (bleu). Il est prévu que l'OFAG présente à la fin 2023 un rapport d'évaluation portant sur les années 2018 à 2022.



*Schéma résumant les différentes mesures du plan d'action national*

Au vu de l'emballage médiatique sur le sujet, il est nécessaire que ce rapport d'évaluation montre des résultats concrets. En effet, en plus des deux initiatives citées au point 2.2.3, il faut rappeler que l'année 2017 a été marquée par la diffusion de plusieurs études mentionnant l'existence de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires. Ces études ont, pour la plupart, eu droit à un traitement médiatique partiel et partial, ce qui renforce la méfiance du grand public vis-à-vis de toute forme de traitement des plantes. Par ailleurs, la fin de l'année dernière a été marquée par les longues discussions concernant la prolongation de la licence d'utilisation du glyphosate au sein de l'Union européenne et, indirectement, de son autorisation en Suisse.

Ce sont toutefois les récoltes de signatures pour deux initiatives populaires (« Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine ») qui représentent la plus grosse menace pour la production indigène. En effet, les deux textes représentent une remise en cause totale des modes de production actuels :

- Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscriit l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés.

L'acceptation du texte signifierait donc la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait tout comme les rendements et, ceci, alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation.

- Pour une eau potable propre et une alimentation saine

Le texte limite les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation.

Derrière un titre alléchant, l'initiative représenterait un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio. Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production.

### **2.2.5 Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et l'adoption par le Conseil fédéral de sa « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole », la relation de confiance entre les organisations agricoles et le Département de l'économie, de la formation et de la recherche est au plus mal. En effet, à peine quelques semaines après l'acceptation par le peuple et les cantons du nouvel article constitutionnel 104a (cf. point 2.3), le Conseil fédéral propose une future politique agricole prévoyant notamment une forte diminution de la protection douanière, une baisse du taux d'autoapprovisionnement et une accélération du changement structurel. Lors de sa séance du 8 novembre, le comité d'AGORA a fortement rejeté les grandes lignes du rapport et l'a fait savoir par un communiqué de presse.

### **2.2.6 Finances fédérales**

Comme chaque année malheureusement, le débat sur le budget 2018 de la Confédération a vu le Conseil fédéral proposer des coupes dans l'agriculture et le Parlement sauver les meubles. Ainsi, bien qu'il ait fallu accepter une diminution des crédits au niveau des améliorations structurelles, les paiements directs ont pu être maintenus au niveau des années précédentes. Même si le résultat final n'est généralement pas trop dommageable pour l'agriculture, la répétition année après année de cet exercice de pompiers n'est pas tout à fait indolore pour l'image de l'agriculture suisse. En effet, à force d'entendre à chaque résumé que les paysans obtiennent plus, alors qu'il s'agit de ne pas obtenir moins, l'idée d'un « lobby agricole » toujours plus gourmand s'ancre dans la tête des gens, y compris des politiciens. Nous ne pouvons donc qu'espérer qu'au vu des excellents résultats financiers obtenus année après année par la Confédération, le Conseil fédéral renonce cette année à proposer des économies dans le cadre du budget agricole.

## 2.3 Arrêté constitutionnel pour la sécurité alimentaire

Après le dépôt en juillet 2014 de l'initiative populaire pour la sécurité alimentaire, soutenue par quelques 150'000 signatures, le Conseil fédéral avait rapidement proposé un premier contre-projet direct. Suite aux nombreuses critiques émises lors de la consultation, le Gouvernement avait toutefois décidé de transmettre l'initiative sans contre-projet au Parlement. Un nouveau retournement de situation a cependant eu lieu en mars 2016 avec l'acceptation de l'initiative par le Conseil national. Après d'intenses discussions, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a alors retravaillé un contre-projet direct. Le comité d'initiative et donc l'USP a alors dû rapidement se positionner par rapport au texte suivant :

### **Art. 104a Sécurité alimentaire**

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour :

- a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles;
- b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente;
- c. une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché;
- d. des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire;
- e. une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

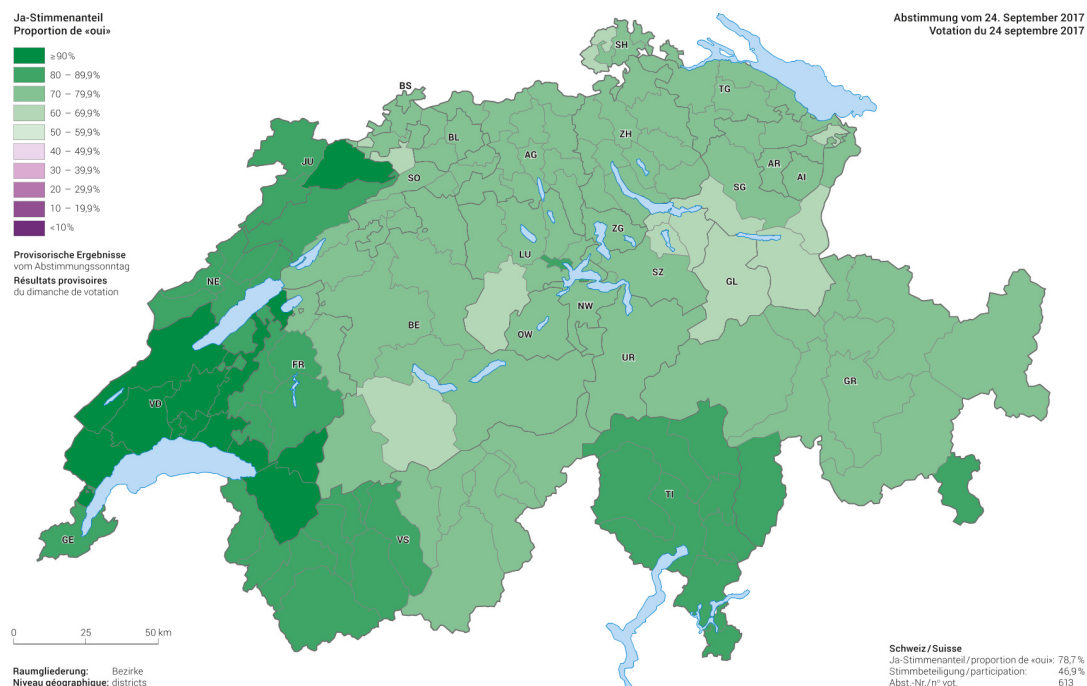
Afin de présenter les alternatives possibles, des séminaires régionaux extraordinaires ont été organisés durant la première semaine de janvier 2017 puis une chambre d'agriculture suisse extraordinaire s'est tenue le 13 janvier. Malgré certaines craintes liées notamment à la lettre d, une majorité assez claire des délégués s'est prononcée en faveur du contre-projet et du retrait de l'initiative à condition que celui-ci ne soit pas retouché lors des débats dans les deux chambres. Le contre-projet a été adopté par le Parlement lors du vote final du 14 mars 2017.

Par la suite, le Conseil fédéral a fixé la date du 24 septembre 2017 pour la votation en question, soit le même jour que les deux objets liés aux retraites : l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par un relèvement de la TVA et le projet « Prévoyance 2020 ». La concurrence de ces deux objets très polarisés ainsi que l'absence d'opposition institutionnalisée a fait que la votation pour la sécurité alimentaire a, dans un premier temps, eu de la peine à exister dans les médias. La chose a changé dans le courant de l'été lorsque l'Alliance pour la souveraineté alimentaire a décidé de rejeter le texte. Cette position a eu comme conséquence de compliquer les relations entre AGORA et Uniterre alors que la collaboration s'était améliorée ces dernières années. En revanche, elle n'a pas joué un grand rôle au niveau du résultat final puisque le score en Suisse romande s'est situé environ 10 points en-dessus de la moyenne nationale.

Au niveau de la campagne, AGORA a représenté la Suisse romande au sein du comité exécutif de Campagne placé sous la responsabilité d'Urs Schneider. Nous avons notamment participé à l'organisation de la conférence de presse organisée le 17 août au Domaine de Châteauvieux en compagnie de Johann Schneider-Ammann. Il a fallu noter alors une très bonne participation des médias genevois mais un faible écho dans le reste de la Suisse romande, y compris à la RTS. Cette dernière a cependant fini par organiser un Infrarouge le mercredi 13 septembre sur le sujet.

Au final, le nouvel article 104a a été accepté par 78,7% des votants et l'ensemble des cantons. Du côté de la Suisse romande, on note même des scores tournant autour des 90% avec un record national de 92% dans le canton de Vaud. Nous tenons ici à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans cette campagne et notamment les familles paysannes qui y ont consacré du temps, que ce soit en allant sur des stands de marché, en construisant des motifs paysagers tels que celui illustrant la page de titre du présent rapport ou en alimentant les courriers des lecteurs et autres canaux de communication.

Lors de son assemblée générale du 23 novembre, l'USP a voté une résolution concernant la mise en application du nouvel article constitutionnel qui devra influencer les développements futurs de la politique agricole.



Résultats de la votation du 24 septembre sur la sécurité alimentaire

## 2.4 Union Suisse des Paysans

Oltre les activités classiques (traduction des bulletins hebdomadaires « En direct de l'USP », séminaire régional de l'USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé :

- au comité de l'USP
- au groupe de travail international qui suit notamment les dossiers tels que l'OMC, le TTIP ou d'autres accords de libre-échange
- à la Commission « Social et main-d'œuvre »
- à la Commission « Production animale » (voir pt. 4.2)
- à la Commission « Production végétale » (voir pt. 4.3)
- à la Commission « Communication de base » (voir pt. 3.1)
- au groupe de travail « Politique agricole 2022+ » qui a rédigé un rapport sur les demandes de l'agriculture en ce qui concerne l'évolution future de la politique agricole
- au groupe de travail « Financement » qui a examiné le système de cotisations des organisations sectorielles et leur répartition par branche
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos

## 2.5 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a tenu 2 séances en 2017, le 22 mai à Courtemelon et le 27 septembre à Châteauneuf. Les discussions ont notamment porté sur l'implication des cantons dans le développement de la future PA 2022+, les conséquences du gel de printemps et les possibilités de venir en aide aux producteurs touchés, les tarifs appliqués pour les candidats au brevet et à la maîtrise suite à l'introduction du subventionnement à la personne, l'avenir du système de connaissance agricole, la numérisation dans l'agriculture, l'évolution de la valeur de rendement ainsi que la mise en œuvre du plan d'action national sur les produits phytosanitaires. A noter que, dans le cadre d'un tournus officieux à la présidence, Gérald Dayer (VS) a cédé sa place à Jean-Paul Lachat (JU) lors de la rencontre de Châteauneuf.



## 2.6 ASSAF-Suisse

Fondée en 2009, l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-SALS) n'a pas manqué de thèmes d'actualité durant l'année 2017. L'ASSAF a constaté une évolution favorable dans l'opinion publique et les médias : La libéralisation des marchés agraires est abordée aujourd'hui de manière plus critique que ne l'était encore le projet d'accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne, promu dès 2008 par la Conseillère fédérale Doris Leuthard.

Durant l'année 2017, l'ASSAF a soutenu financièrement la campagne en faveur de l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution fédérale. En étroite collaboration avec AGIR, l'ASSAF a édité une nouvelle version de la brochure « la sécurité alimentaire avec la production indigène » qui résume en quelques pages la situation actuelle concernant l'auto-provisionnement, la protection des terres arables et les attentes du secteur agroalimentaire relatives au nouvel article constitutionnel. Cette brochure est disponible chez AGIR.

Après la large acceptation par le Peuple et les cantons du nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, l'ASSAF s'est attelé à une démarche visant la concrétisation de cet article. Dans une première étape, une enquête a été réalisée auprès de tous les membres de l'ASSAF. Un séminaire de deux jours, dans le cadre d'un comité d'élargi, a suivi. La publication de la vue d'ensemble le 1<sup>er</sup> novembre 2017 a encore confirmé la nécessité de développer une vision d'avenir pour le secteur agroalimentaire suisse. L'ASSAF se réjouit de présenter en 2018 le fruit des réflexions issues de ce processus.

Dans le domaine des projets et études, c'est l'aide à l'investissement dispensée par l'Union européenne qui a retenu notre attention. En collaboration avec le Professeur Martin Pidoux de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) une enquête a été réalisée. Elle visait à mettre en lumière les aides à fonds perdu dont disposent les entreprises qui fabriquent de l'aliment concentré en Allemagne, en France et en Autriche. L'étude, non-représentative, a montré que certains fabricants d'aliment européens disposaient d'aides à fonds perdu allant jusqu'à un demi-million d'euros par année, ce qui influence leur compétitivité. Des réflexions visant une mise en place d'un monitoring de ces aides sont en cours.

Finalement, pour la deuxième année consécutive, l'ASSAF a soutenu par une contribution financière la présence de Fritz Glauser, membre du comité de l'ASSAF et vice-président de l'USP, au sein du comité de l'organisation mondiale des agriculteurs (OMA). Durant l'année 2017, Fritz Glauser s'est fortement engagé pour la réorganisation interne de l'OMA et de son secrétariat basé à Rome.

L'ASSAF remercie AGORA et tous ses membres de Suisse romande pour leur fidélité et le soutien apporté durant l'année sous revue. Ces efforts permettent de contribuer à l'atteinte de notre but : Un secteur agroalimentaire fort. Le rapport d'activité complet d'ASSAF est disponible sous [www.assaf-suisse.ch](http://www.assaf-suisse.ch).

## 3. Communication et promotion

### 3.1 « Proches de vous. Les paysans suisses. »

La commission thématique « communication de base » a planché sur un renouvellement de la stratégie de communication de l'agriculture pour la période 2017 – 2027. Il a notamment été décidé de concentrer les efforts sur deux groupes-cibles : les jeunes urbains et les familles. Pour atteindre ces publics-cibles, il est prévu d'utiliser les nouveaux moyens de communication mais également de mettre sur pied des événements dans les villes et sur les fermes. Enfin, suite à plusieurs critiques internes contre la campagne présentant des animaux en chemises edelweiss, il a été décidé de soigner la communication interne ainsi que la prise en compte des attentes de la base.

Une fois ce renouvellement de la stratégie adopté, la commission a, par ailleurs, estimé que rien ne devait être tabou. Ainsi, tant le logo de la communication que le slogan « Proches de vous. Les paysans suisses. » ont été remis en question et leur possible remplacement sera tranché durant l'année 2018.

### 3.2 Agrimage

Débuté en mai 2016, le concours agrimage.ch s'est déroulé jusqu'au 31 juillet 2017. Il comprenait 9 catégories au niveau national ainsi qu'une catégorie spéciale pour les 20 ans de l'agence AGIR, les « 4 saisons de l'agriculture romande ». A l'exception de cette dernière catégorie, les prix ont été remis le 29 septembre 2017 dans le cadre de l'OLMA à St-Gall. Le concours a connu un grand succès puisqu'environ 15'500 images prises par quelques 1'600 photographes ont été transmises.



*Image vainqueur toutes catégories confondues (Miranda Outon, Appenzell)*

De leur côté, les prix des « 4 saisons de l'agriculture romande » ont été remis le 16 novembre dans le cadre des Automnales à Genève. Pour cette catégorie, le concours ne récompensait pas la plus

belle photo mais le meilleur quatuor (une image par saison). Et c'est Piotr Jaxa de Romainmôtier qui a été l'heureux lauréat.

### **3.3 Brunch à la ferme du 1er août 2017**

Cette année, le Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août a fêté ses 25 ans et le succès était comme chaque année au rendez-vous ! Depuis 1993, les familles paysannes de Suisse accueillent le public lors de cet événement traditionnel et contribuent à tisser des liens entre ville et campagne. L'engouement reste intact, comme en témoignent les 150 000 visiteurs accueillis sur environ 350 fermes. Ce succès est dû en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Pour marquer les 25 ans du Brunch, une mini-brochure « Brunch » dans laquelle des paysannes suisses proposent diverses recettes a été publiée et le journal du Brunch a été enrichi de plusieurs articles sur les fermes du Brunch. Une planche en bois et un couteau à fromage ont en outre été envoyés aux 350 fermes participantes afin de les remercier pour leur engagement. Finalement, une excursion sur le Gurten (BE) a été organisée par la direction du Brunch du 1<sup>er</sup> août pour remercier les 10 familles qui participent au Brunch depuis 25 ans !

En 2017, le Conseil fédéral a à nouveau participé au Brunch à la ferme grâce à la participation de Johann Schneider-Amman, Chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche, qui s'est rendu dans le canton du Valais et de Ueli Maurer, Chef du Département fédéral des finances, qui a brunché dans le canton de Berne.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

### **3.4 AGRI**

L'AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi professionnel de l'actualité et des analyses de thèmes liés à l'agriculture. Pour la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, la participation à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes est une source d'informations importante. A l'instar du nombre d'exploitations agricoles, le lectorat a continué de diminuer en 2017 pour se situer proche des 9'000 abonnés. Le taux de pénétration reste cependant excellent et une enquête de satisfaction réalisée en 2017 a montré que le journal correspond globalement aux attentes des agriculteurs romands.

Si la diminution du lectorat impacte les recettes du journal, celle des recettes publicitaires a été encore plus marquée en 2017 même s'il faut reconnaître que la presse professionnelle résiste mieux que la généraliste. Pour différentes raisons, l'AGRI a, par ailleurs, dénoncé la convention qui lie le journal à la régie Publicitas au 31 décembre 2018. Afin d'assurer la suite, des négociations sont en cours avec *Schweizer Agrarmedien* qui a également dénoncé sa convention avec Publicitas et créé sa propre régie publicitaire.

Enfin, après avoir été publié 4 fois en 2016 en tant que parution « indépendante », le magazine « L'agriculteur » a été par deux fois encarté dans l'AGRI en 2017. Malgré ces mesures, le titre ne couvre pas encore ses frais. Le comité a toutefois décidé de continuer à le publier en 2018.

### **3.5 AGIR**

En lien avec le départ à la retraite de la directrice Martine Bailly au 31 août 2017, des discussions concernant l'avenir des agences AGIR et LID ont eu lieu. Ainsi, un groupe de travail comprenant les principaux financeurs, des représentants des comités d'AGIR et du LID et présidé par Loïc Bardet a été chargé d'étudier tant l'éventualité de la mise en place d'une nouvelle agence nationale que les pistes de collaborations renforcées. Afin d'appuyer ses réflexions, le groupe de travail avait notamment confié un mandat au bureau B'VM analysant l'éventualité de création d'une agence nationale unique. Le groupe de travail a rendu ses conclusions le 4 avril 2017 et a estimé

préférable de conserver les agences indépendantes. Il a toutefois demandé à ce que les collaborations entre AGIR et le LID soient institutionnalisées.

Ces conclusions ont permis de lancer le processus de recrutement d'une nouvelle personne à la direction. Une délégation du comité a alors sélectionné deux « finalistes » qui ont été auditionnés par le comité dans son ensemble le 29 juin. Le choix s'est alors porté sur Fabienne Bruttin qui a travaillé plus de quinze ans dans les domaines de la communication et de l'événementiel. Pour des questions de délai de dédit de son emploi précédent, Madame Bruttin n'a pu officiellement commencer que le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Ceci a eu comme conséquence une prolongation de l'activité de Martine Bailly d'un mois au 30 septembre 2017. Merci encore à Martine pour toutes ces années passées à la direction de l'agence AGIR et bonne retraite à elle.

### **3.6 AGRIVIVA**

Depuis 2017, AGORA est officiellement membre d'AGRIVIVA. L'association AGRIVIVA a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, entre les consommateurs et les producteurs. Pour cela, elle offre aux jeunes entre 14 et 25 ans la possibilité d'effectuer des stages pratiques dans des exploitations agricoles et de participer activement aux travaux de la ferme durant quelques semaines. De cette manière ces jeunes découvrent la vie quotidienne des agriculteurs, côtoient les animaux et la nature et sont sensibilisés à la production des denrées agricoles, au travail des agriculteurs et à la vie à la ferme.

Au cours de la saison 2017, au total 1'471 placements ont pu être enregistrés contre 1'699 l'année précédente. Cette diminution a pour principales causes la baisse du nombre d'adresses mises à disposition par les communes et les écoles pour les envois directs (protection des données) et l'énorme diversité d'activités de vacances et de loisirs qui tend à réduire la demande en places de stage. Malgré cette baisse, ce sont au total 23'161 journées que les jeunes ont consacré à leurs stages AGRIVIVA, ce qui représente une importante contribution à la sensibilisation à l'agriculture et la compréhension mutuelle entre la ville et la campagne.

Afin de donner un coup de jeune au site internet, ce dernier a été complètement revu et le nouveau site a été mis en ligne le 6 décembre 2017. Une des principales nouveautés pour les utilisateurs externes réside dans le fait que le site soit adapté aux appareils mobiles et que les antennes de placement aient la possibilité de consulter les placements dans toutes les régions.

Pour rappel, AGRIVIVA dispose d'un réseau de 17 antennes de placement, dont les tâches principales consistent à encadrer les familles paysannes AGRIVIVA et à placer les jeunes dans les familles. Elles coordonnent en outre les stages des élèves effectués dans le cadre scolaire.

### **3.7 Agro Marketing Suisse (AMS)**

Après avoir remplacé Charlotte Hofstetter à la gérance d'AMS courant 2016, Roger Gut a décidé de réorienter sa carrière et de quitter PSL et AMS à la fin de l'année 2017. Une solution a été trouvée avec la nomination de Stefan Arnold, responsable de la communication de PSL, comme gérant d'AMS *ad intérim*.

L'un des gros défis d'AMS durant l'année 2017 a été le train d'ordonnances agricoles 2017 (voir pt. 2.1.2). En effet, vu que les activités d'AMS se concentrent fortement sur la promotion des ventes, les modifications prévues dans le projet mis en consultation auraient été très problématiques. La coordination des prises de position opposées au texte du Conseil fédéral a heureusement porté ses fruits. L'autre activité importante durant l'année 2017 a été le renouvellement de la stratégie promotionnelle de la marque de garantie « Suisse garantie » et l'adoption d'un nouveau slogan : « L'essentiel est invisible pour les yeux ».

### **3.8 Pays romand – Pays gourmand (PR-PG)**

L'année 2017 de Pays romand-Pays gourmand (PRPG) a été marquée par l'introduction du label regio.garantie, aboutissement d'un travail de longue haleine au sein de l'Association suisse des produits régionaux.

Ce projet national vise à faciliter la reconnaissance des produits régionaux authentiques par les consommateurs. Il peut désormais être adossé aux marques régionales pour tous les produits certifiés selon les directives nationales pour les produits régionaux, et également être utilisé dans toute la communication des organismes de promotion du terroir. Il garantit au consommateur d'une part une utilisation d'au moins 80% de matières premières locales (100% pour le produit agricole principal), et d'autre part que les 2/3 de la transformation et du conditionnement ont été réalisés sur place. En 2018, PRPG mettra les bouchées doubles afin de faire connaître ce label au grand public.

PRPG et les marques régionales ont également été très actifs sur le terrain, notamment en distribuant, en mars dernier, près de 25'000 sachets de jus de pommes dans les gares romandes, rappelant ainsi aux pendulaires que la nourriture peut aussi et surtout être consommée localement ! Une présence commune au Slow Food Market de Berne a également été organisée, permettant à 11 producteurs de se présenter à des visiteurs curieux et sensibles à la cause du « manger local ». PRPG sera encore présent à ce salon en 2018 et 2019.

D'autres partenariats déjà existants ont été poursuivis, notamment avec la Semaine du Goût et le Salon suisse des goûts et terroirs à Bulle. Cela a par exemple permis à PRPG d'avoir une tribune dans le Matin en décembre dernier. Le projet e-terroir a quant à lui été réorienté, la structure mise en place n'étant pas satisfaisante pour tous les acteurs. Une nouvelle impulsion pour la distribution commune des produits du terroir sera donnée à l'avenir.

L'année 2018 sera sport ! En effet, dans le cadre des mesures communes, PRPG soutiendra les courses *Wake up and run* en proposant un petit-déjeuner du Terroir sur chaque étape romande, et sera également partenaire gourmand du *Tour de Romandie*.

La Suisse romande recèle une diversité culturelle et culinaire à nulle autre pareille. A nous tous, producteurs, transformateurs, commerçants, de faire connaître et apprécier notre Terroir ! Plus d'informations sont disponibles sur [www.paysgourmand.ch](http://www.paysgourmand.ch).

### **3.9 AMTRA**

Pour sa première année dans les locaux d'AGORA, l'AMTRA a une année 2017 mouvementée. Pour commencer, au niveau du personnel, il faut noter la démission de Sabrina Perraudin, comptable, au 30 juin et le départ à la retraite d'Antoinette Dumartheray, chargée du service client, à la fin du mois d'octobre. Ceci a amené à revoir la convention entre AGORA et l'AMTRA et c'est dorénavant Michael Thierrin qui a repris les différentes activités.

Les difficultés liées au marché publicitaire ont nécessité une rationalisation des coûts, notamment des coûts d'impression de la Revue suisse de viticulture, arboriculture et horticulture. Ainsi, ces travaux sont dorénavant confiés à Stutz Druck à Wädenswil. Enfin, alors qu'elle a toujours considéré être exemptée de TVA, l'AMTRA a eu droit à un contrôle en 2017 et a été assujettie rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le taux de cet assujettissement fait encore l'objet d'une contestation.

### **3.10 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle**

La 18<sup>ème</sup> édition de ce Salon s'est déroulée du 29 novembre au 3 décembre 2017. Avec environ 38'000 visiteurs, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Quelque 300 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOP jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme la FAO, la région de Sierre-Anniviers ou l'association Slow Food ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Amuse-bouche, l'Ecole du goût ou encore le Swiss Finger Food Trophy ont connu un franc succès.

### **3.11 Les parcs suisses : label Produit**

Les parcs suisses d'importance nationale sont des territoires à forte valeur naturelle et paysagère. Ils sont régis par la loi sur la protection de la nature (LPN) qui distingue trois catégories de parc : nationaux, régionaux et périurbains. L'objectif est de préserver les valeurs naturelles (biodiversité, écosystèmes fonctionnels, ...) et paysagères tout en offrant à des régions la possibilité de se

développer durablement. Actuellement, 19 parcs d'importance nationale ont été reconnus par la Confédération. Celle-ci, a outre la marque « Parcs suisses » et le label « Parc », créé le label « Produit » qui vise à promouvoir la création de valeur ajoutée par la commercialisation de produits régionaux. Afin de le conseiller en matière de gestion de ce label, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place un groupe consultatif national auquel AGORA participe. Des représentants des parcs et de l'association suisse des produits régionaux sont également membres de ce groupe consultatif.

Plus de 1'300 produits provenant des parcs sont certifiés par le label « Produit ». La plupart de ces produits sont commercialisés dans des circuits courts mais la grande distribution est également intéressée et propose certains d'entre eux dans son assortiment. Cette année, le groupe consultatif s'est penché sur des demandes reçues des parcs concernant de nouveaux produits et des modifications de directives de la marque régionale. Il a également débattu de l'adaptation des directives concernant les catégories non-alimentaires et du renforcement et de l'avenir de la marque label « Produit ».

## **4. Productions et marchés**

### **4.1 Année agricole 2017**

L'année climatologique 2017 a été très contrastée avec un début d'hiver très froid, le mois de janvier 2017 ayant été le plus froid des trente dernières années, mais un printemps s'installant rapidement par la suite. Le retour du gel et de la neige durant la seconde moitié d'avril a été d'autant plus destructeur pour certaines cultures. Ainsi, certaines cultures fruitières ont connu des diminutions de récolte allant jusqu'à 50 % pour les cerises et les abricots. Dans la même veine, l'année viticole suisse a été la plus faible depuis 40 ans avec une vendange globale de 79 millions de litres.

La suite de l'année a continué dans les contrastes avec un retour bienvenu de la pluie en mai et l'arrivée précoce de l'été dès la mi-mai. Il faut toutefois noter de gros orages, parfois accompagnés de violents épisodes de grêle durant les mois de juillet et d'août. L'automne a ensuite été généralement agréable et ensoleillé. Tout ceci a permis des rendements supérieurs à la moyenne pour bien des cultures avec notamment une récolte exceptionnelle pour les céréales panifiables entraînant de forts excédents sur les marchés.

Au niveau de la production animale, le marché de la viande a continué à globalement bien se porter même s'il faut regretter que le prix du porc reste bas. La production porcine a d'ailleurs été l'objet de nombreuses polémiques touchant plusieurs éleveurs de Suisse romande. La situation a été particulièrement tendue dans le canton de Vaud ce qui a obligé l'Etat à annoncer différentes mesures à court, moyen et long terme. Enfin, la situation du lait d'industrie reste tendue malgré une légère amélioration en fin d'année suite à l'augmentation de 3 centimes du prix indicatif du lait A. En effet, la bonne qualité des fourrages récoltés en 2017 fait craindre une hausse de la production durant l'hiver 2017 – 2018 et un retour des excédents.

### **4.2 Production animale**

AGORA participe aux séances de la Commission « Production animale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives à l'élevage. En 2017, les membres de cette commission se sont réunis à quatre reprises. En plus de ses activités ordinaires de suivi des thématiques et des évolutions des marchés dans les différentes filières, la commission a, entre autres, pris connaissance de la modification pour le label AQ Viande et des exigences en matière d'éclairage des porcheries, discuté de la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR) et des actions prévues par l'USP dans le cadre de la semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques ainsi que débattu des attentes de la société en matière de bien-être animal.

### **4.3 Production végétale**

AGORA participe aux séances de la Commission « Production végétale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives aux grandes cultures et aux cultures spéciales. En 2017, les membres de cette commission se sont réunis à trois reprises. En plus de ses activités ordinaires, la commission a notamment débattu des nouvelles techniques de sélection, de l'évolution possible des PER, du plan d'action national sur les produits phytosanitaires et des thématiques relatives au sol.

### **4.4 IP-Suisse, Lausanne**

L'année agricole 2017 a été, dans son ensemble, une année agricole réjouissante. La récolte céréalière a été quantitativement et qualitativement très bonne. Ce qui était nécessaire, afin de pouvoir subvenir aux attentes réjouissantes du marché, ainsi que reconstituer un stock stratégique. La collaboration contractuelle entre IP-Suisse et Jowa a été reconduite de 5 ans. Ce qui offre aux deux parties une sécurité et de la confiance dans l'avenir.

Des nouvelles productions végétales sous label. 2017 a été la première récolte de betteraves sucrières sous label IP-SUISSE. Une valeur ajoutée intéressante pour un marché du sucre suisse en difficulté. Forte demande du consommateur pour des spécialités végétales (quinoa, graines de tournesol, lentilles, etc.): des marchés à forte valeur ajoutée pour l'agriculture suisse !

Le marché des bovins s'est maintenu à un bon niveau sur l'ensemble de l'année. L'arrivée du programme Swiss Black Angus sur le marché suisse suscite un vif intérêt: de nouveaux éleveurs sont recherchés. Le marché du porc s'est quant à lui, de par une gestion des volumes adaptée sous label, stabilisé.



## 4.5 FPVS

En 2017, la FPVS a tenu son assemblée des délégués à Jussy (GE) le 1<sup>er</sup> février. Le comité de la FPVS s'est ensuite rencontré à deux reprises, à Berne dans les bâtiments d'Agrimmo, et a notamment discuté les points suivant :

- Changements au secrétariat de la FPVS et de *VITIPLANT* (Alexandra Cropt) ainsi qu'au Conseil professionnel consultatif (Philippe Villard) suite à la reprise de la direction d'AGORA par Loïc Bardet
- Flavescence dorée et traitement à l'eau chaude
- Préparation de l'accueil du CIP à AGROVINA en 2018
- Partenariat *VITIPLANT* – Agroscope (redevances sur les obtentions d'Agroscope)
- Campagne de contrôles 2018, avec analyses virologiques des parcelles P1

Sur le plan opérationnel, le secrétariat a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude, publié à quatre reprises l'enquête sur le marché des plants de vigne et réglé les tâches administratives courantes.

Concernant la flavescence dorée, même si un nouveau foyer a été découvert dans la région de Chardonne, la surveillance du vignoble déjà touché par cette maladie montre que les mesures de lutte prises par les cantons ont porté leurs fruits : sur les parcelles initialement touchées, les cas de souches malades ont drastiquement chuté. De plus, les sections vaudoise et valaisanne de la FPVS se sont dotées de machines de traitement à l'eau chaude. Ceci permettra aussi de lutter activement contre la propagation de la flavescence dorée. La machine de la Confédération a elle été déplacée au Tessin où elle stationnera de manière définitive. Bien que la Suisse allemande ne soit pas (encore) concernée par la maladie, des contacts ont été pris avec les arboriculteurs qui doivent aussi traiter certains de leurs plants à l'eau chaude, pour voir si des synergies sont possibles.



## 4.6 VITIPLANT

L'assemblée des délégués de *VITIPLANT* s'est déroulée le 25 octobre à Berne et les points suivants, outre les points protocolaires, ont été discutés :

- Mise en place d'une stratégie pour *VITIPLANT*
- Mise à jour du site internet
- Mise en œuvre du partenariat *VITIPLANT* – Agroscope
- Préparation de la campagne de contrôles 2018, avec analyses virologiques des parcelles P1 en collaboration avec l'OFAG et Agroscope

Sur le plan opérationnel, le secrétariat a organisé le débriefing de la campagne de contrôles 2016, organisé la journée de formation des contrôleurs, planifié et suivi, en collaboration avec l'OFAG et Agroscope, la campagne de contrôles 2017, rencontré Concerplant, l'organe des contrôles phytosanitaires des entreprises horticolas, préparé un projet de mise en œuvre des redevances sur les obtentions d'Agroscope et réglé les tâches administratives courantes.

## 4.7 SwissBeef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance, la convocation à l'assemblée générale et les comptes. L'assemblée 2017 a eu lieu à Avenches (VD) et a été suivie de la visite de l'IENA (Institut Equestre National Avenches). Parmi les activités de l'organisation, il faut citer une sortie de deux jours en France dans la région de production du Charolais et l'organisation du SwissBeef Barbecue à Muraz VS.

## 4.8 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands (AGRIPIGE, AFAPI, AJAPI, ANAPI, AVPI, OLK, PIV et bio.inspecta).

En 2017, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants :

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant l'audition relative au train d'ordonnances agricoles d'automne 2017.
- La PIOCH a participé aux discussions pour la mise en place des contrôles des nouvelles dispositions PER sur l'érosion.
- La PIOCH a participé aux discussions pour la mise en place des contrôles relatifs à la protection des eaux effectués au sein des exploitations agricoles.

Les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG.

## 5. FORMATION PROFESSIONNELLE

### 5.1 AgriAliForm

Durant l'année 2017, l'Ortra AgriAliForm a notamment adopté le nouveau système de calcul des contributions au fonds de formation, créé en collaboration avec la SLK l'association AgriAliMedia, mis sur pied une commission ES avec fenaco et les écoles professionnelles et lancé différents travaux à moyen terme. Par ailleurs, la révision partielle de la formation professionnelle initiale issue de l'évaluation effectuée à partir de 2013 est entrée en vigueur à la rentrée 2017.

#### a) Fonds pour la formation professionnelle

Suite à des travaux débutés en 2016, le groupe de travail chargé de réfléchir aux modifications éventuelles à apporter au système de contribution au fonds de formation a pu présenter un nouveau modèle de calcul lors d'une séance d'information organisée le 27 avril 2017. Suite à cette rencontre, une consultation interne à AgriAliForm (chambres cantonales et organisations sectorielles) a été ouverte. Sur la base des différentes prises de position, le comité d'AgriAliForm a pu adopter le nouveau système de calcul lors de sa séance du 29 juin. Ainsi, le nouveau barème a pu entrer en vigueur comme prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans les grandes lignes, le nouveau système prévoit une contribution cantonale basée sur une part divisée de manière égale quelle que soit la taille du canton, une part liée à la surface agricole utile et un rabais en fonction de « l'intensité de formation ». En gros, plus un canton forme d'apprentis, plus sa facture est diminuée. Enfin, afin de tenir compte de la spécificité romande liée à l'existence de fonds cantonaux, certains frais sont répartis sur la base des régions linguistiques. A noter que, pour des raisons de frontières cantonales, le Haut-Valais, la Singine et le Lac sont intégrés à la région « AGORA » alors que le Jura bernois fait partie de la région « USP ».

#### b) Révision partielle

Initié en 2013, le processus d'évaluation de la formation professionnelle initiale a débouché sur une révision partielle. Celle-ci est officiellement entrée en vigueur à la rentrée 2017 et comprend notamment les éléments suivants :

- Le modèle linéaire est réintroduit pour les cultures spéciales, soit les métiers de caviste, de viticulteur, d'arboriculteur et de maraîcher. Par ailleurs, une exception au modèle progressif est possible pour le métier d'agriculteur dans les cantons le souhaitant. Ceci concerne le Tessin, la Thurgovie et le Valais.
- Afin de faciliter la recherche de synergies dans l'organisation des cours interentreprises, le nombre de jours CIE des CFC et des AFP a été harmonisé.
- Les nouvelles bases légales en matière de promotion de la santé et du nombre d'heures obligatoires de sport ont nécessité quelques adaptations au niveau de la répartition horaire des thématiques.
- L'organisation du domaine spécifique en production biologique a été quelque peu revue afin de permettre une meilleure prise en compte dans le cadre des cours professionnels.
- Pour les élèves débutant en 2017, le dossier de formation sera intégré aux examens pratiques afin d'en renforcer le poids et de rendre sa rédaction plus attractive pour les apprentis. La formation durant 3 ans, ceci sera donc mis en pratique pour la première fois à la procédure de qualification 2020.

La marge de manœuvre autorisée dans le cadre d'une révision partielle n'avait pas permis d'analyser en détail plusieurs points soulevés dans le cadre de l'évaluation. Pour cette raison, le comité d'AgriAliForm a décidé de ne pas attendre la prochaine évaluation pour préparer les chantiers futurs. Il s'agit, entre autre, de la durée de formation (3 ou 4 ans), du modèle de formation (linéaire ou progressif), de la procédure de qualification et du nombre de CFC et/ou de spécialisations. Ainsi, le groupe de coordination « formation initiale » s'est vu confier la tâche d'étudier ceci. Il est prévu qu'un certain nombre de travaux soient réalisés en 2018 déjà.

#### c) AgriAliMedia

Actuellement, la rédaction des moyens d'enseignement est effectuée par les éditions LMZ. Dans les faits, la LMZ n'a pas d'existence propre, c'est une commission de l'Association suisse des

ingénieurs agronomes et des ingénieurs en technologies alimentaires (ASIAT). Cette structure, qui date de bien avant la création d'AgriAliForm, pouvait avoir une certaine logique lorsqu'il était obligatoire d'être ingénieur agronome pour enseigner dans une école d'agriculture mais les choses ont évolué. Par ailleurs, les turbulences traversées il y a quelques temps par l'ASIAT ont poussé les directeurs d'écoles d'agriculture, par l'intermédiaire de la SLK, et AgriAliForm à prendre plus de responsabilités dans la rédaction des moyens d'enseignement.

Ainsi, le 10 novembre, en marge de l'assemblée des délégués d'AgriAliForm, la SLK et l'OrTra ont créé AgriAliMedia. Cette nouvelle association, présidée par Christian Pidoux, va maintenant prendre contact avec l'ASIAT afin de discuter des interfaces entre la LMZ et AgriAliMedia.

#### d) Assemblée des délégués 2017

Comme tous les deux ans, celle-ci a eu lieu à Berne, dans les locaux de l'USP. A cette occasion, le comité a été intégralement réélu et, sur la base de l'évolution positive du nombre de CFC avec la spécialisation biologique, BioSuisse a obtenu un second siège. C'est Daniel Bärtschi qui a été nommé par les délégués. Par ailleurs, suite à l'adoption du nouveau système de calcul des contributions au fonds, il a été décidé de revenir dès 2018 à une assemblée générale de printemps. Celle-ci aura lieu le 25 mai 2018 au Strickhof.

#### e) Effectifs 2017

Les effectifs de la rentrée 2017 sont, comme le veut la tendance à long terme, en augmentation.

#### Apprentis 2015/2016 à 2017/2018 – CFC

Années	2015/16				2016/17				2017/18			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculteur	743	1058	1037	2838	775	1116	1058	2949	764	1185	1096	3045
Aviculteur	5	7	3	15	1	8	11	20	5	3	10	18
Maraîcher	19	30	36	85	22	32	31	85	17	41	27	85
Arboriculteur	6	10	27	43	10	11	20	41	6	24	14	44
Viticulteur	38	69	47	154	43	62	74	179	40	77	69	186
Caviste	26	22	29	77	23	27	25	75	25	49	49	123
<b>Total CFC</b>	<b>837</b>	<b>1196</b>	<b>1179</b>	<b>3212</b>	<b>874</b>	<b>1256</b>	<b>1219</b>	<b>3349</b>	<b>857</b>	<b>1379</b>	<b>1265</b>	<b>3501</b>

#### Apprentis 2015/2016 à 2017/2018 – AFP

Années	2015/16				2016/17				2017/18			
	1	2		Total	1	2		Total	1	2		Total
Agropraticien agriculture	72	111		183	65	145		210	65	113		178
Agropraticien cultures spéciales	2	10		12	2	4		6	8	4		12
Agropraticien vinification	0	0		0	0	0		0	1	1		2
<b>Total AFP</b>	<b>74</b>	<b>121</b>		<b>195</b>	<b>67</b>	<b>149</b>		<b>216</b>	<b>74</b>	<b>118</b>		<b>192</b>
<b>Total champ prof.</b>	<b>911</b>	<b>1317</b>	<b>1179</b>	<b>3407</b>	<b>941</b>	<b>1405</b>	<b>1219</b>	<b>3565</b>	<b>931</b>	<b>1497</b>	<b>1265</b>	<b>3693</b>

## 5.2 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, toute la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm depuis plusieurs années. Les anciens règlements ont été abrogés et seuls quelques candidats peuvent encore terminer leur maîtrise selon l'ancien droit. Il s'agit de candidats agriculteurs qui avaient déjà acquis tous les modules de la maîtrise et pour lesquels le passage au nouveau système impliquait des répétitions de modules. Ils disposent d'un délai à fin 2018 pour terminer leur cursus.

Les directions d'examens sont rattachées à la commission assurance qualité (commission AQ) AgriAliForm, et plusieurs de leurs membres y siègent. La commission AQ gère toute la formation professionnelle supérieure, de manière homogène pour l'ensemble de la Suisse, en collaboration avec les directions d'examens et les comités techniques des différentes professions. La commission AQ valide les admissions, nomme les experts aux examens finaux, ratifie les résultats, représente l'OrTra auprès du SEFRI et règle les questions financières.

Le projet de renforcement de la formation professionnelle supérieure lancé en 2015 a été validé le 15 septembre 2017 par le Conseil fédéral. Durant la mise en consultation de l'ordonnance au printemps 2017, AGORA avait relevé la problématique du financement de la formation pour des jeunes au début de leur vie professionnelle et demandé une adaptation du revenu maximum permettant de recevoir un soutien en cours de formation. Nous avons été partiellement entendus, car le montant de la taxation IFD permettant de bénéficier d'un financement transitoire a été légèrement revu à la hausse. La plupart des candidats devront malgré tout financer eux-mêmes leur formation et ne pourront bénéficier de la manne fédérale qu'après s'être présentés aux examens finaux. Aucun changement n'a été apporté dans le taux de subventionnement, qui reste fixé au maximum prévu par la loi, à 50 % des frais des cours préparatoires (écolages, y compris les taxes d'examen modulaires, le matériel et les supports de cours).

### ***5.2.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne***

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires. Une séance de coordination AGORA – USP a en outre réuni fin août les délégations des deux directions d'examens.

La formation des experts, la collaboration des centres de formation et le nouveau système de financement de la Confédération ont été au centre des débats. Les points suivants sont à relever :

- Le 30 mars, un cours a été organisé à Grangeneuve à l'intention des experts aux examens finaux de la maîtrise. Environ 25 experts et enseignants de tous les métiers (agriculteur, paysanne, branches spéciales) étaient présents. Ils ont pu se familiariser avec l'évaluation des nouvelles épreuves de maîtrise et la préparation des entretiens professionnels. Des travaux de groupe sur différents points d'évaluation ont permis de précieux échanges, notamment sur les exigences requises.
- Le 28 avril, la conférence des notes de printemps s'est tenue à Châteauneuf. Objets traités : ratification des résultats modulaires intermédiaires, organisation des examens finaux de brevet et de maîtrise et nomination des experts : 43 candidats au brevet agricole et 25 candidats à la maîtrise ont rendu leur travail personnel. Tous les candidats au brevet et les 13 candidats à la maîtrise selon l'ancien système (règlement de 2006) passent la dernière épreuve sur leur exploitation. Quant aux 12 candidats à la maîtrise selon le nouveau système (règlement de 2014), l'examen final s'est déroulé pour la première fois de manière centralisée à Grangeneuve, le 2 juin. La journée s'est terminée par une séance avec les experts engagés. L'importance de limiter le nombre de travaux par expert et de laisser suffisamment de temps pour l'entretien a été relevée.
- Le 4 juillet, la séance de clôture de la session 2016-17 s'est déroulée en 2 parties, avec une brève séance ordinaire réservée aux membres de la direction d'examens, et une séance de clôture des examens finaux à laquelle tous les responsables des collèges d'experts avaient été conviés. L'AMASR était également invitée à ces séances. Les

résultats brevet et maîtrise ont été présentés et commentés : Les experts ont apprécié les variations dans la composition des collèges d'experts, tout en relevant une évaluation très proche des dossiers au sein d'un même collège. Les candidats en échec, à un taux comparable à celui des années précédentes, ont été invités à consulter leurs grilles d'évaluation chez AGORA avant de prendre contact avec les experts pour des compléments d'information. Aucun recours n'a été déposé.

- Le 27 septembre, la direction d'examens a pris connaissance des modifications apportées par le Conseil fédéral au projet de financement à la personne suite à la consultation. Elle a organisé la session d'examens 2017-18 et établi la liste des experts engagés aux examens modulaires.
- La séance de coordination AGORA-USP du 30 août 2017 a permis de faire le bilan de la session écoulée. Contrairement à l'année précédente, les résultats aux examens modulaires présentaient cette année un taux d'échec normal. En ce qui concerne l'étude d'exploitation, il a été demandé de modifier les directives afin de souligner l'importance de la partie « analyse ».

### **Brevet agricole**

Durant l'hiver 2016-17, 23 modules ont été offerts sur les quatre sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve, l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation et l'Ecole d'agriculture du Valais. Cela représente environ 490 examens modulaires.

En ce qui concerne l'examen final, 47 candidats ont terminé les 4 épreuves requises. Compte tenu des exigences à remplir dans les modules, ce sont finalement 34 agricultrices et agriculteurs qui ont obtenu le brevet fédéral.



*Les lauréates et lauréats du brevet agricole présents lors de la remise des diplômes (photo Agri)*

## Lauréates et lauréats du brevet agricole selon le règlement du 8 janvier 2014

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Baerfuss	Sylvain	La Chaux-de-Fonds	NE
Bossel	Emile	Siviriez	FR
Brügger	Adrien	Arconciel	FR
Charrière	Laurent	Romanens	FR
Chavanne	Jules	Coeuve	JU
Cherpillod	Julien	Vucherens	VD
Chevalley	Benoît	Corcelles-le-Jorat	VD
Dénervaud	Steve	Berlens	FR
Faes	Timothée	Chamby	VD
Favre	Thomas	Le Crêt	FR
Freiburghaus	Etienne	Donatyre	VD
Frossard	Thibaut	Courgenay	JU
Gander	Daphnée	Bullet	VD
Gass	Reynald	Method	VD
Geiser	Alexandre	Tavannes	BE
Gerber	Jérôme	Cornol	JU
Godel	André	Grattavache	FR
Heiniger	Thomas	Fontenais	JU
Henry	Maxence	Damphreux	JU
Kauer	Marcel	Bévilard	BE
Lecomte	David	Diesse	BE
Lerch	Jimmy	Alle	JU
Menoud	François	Sâles	FR
Messerli	Anja	Bévilard	BE
Monney	François	Corpataux	FR
Oppliger	Tristan	Courtelay	BE
Paccaud	Caroline	Villars-Bramard	VD
Perrin	Gabriel	Thierrens	VD
Repond	Antoine	Villaz-St-Pierre	FR
Riat	Florian	Bure	JU
Von Allmen	Valentin	Le Locle	NE
Voutaz	Thierry	Sembrancher	VS
Widmer	Yonnel	Bogis-Bossey	VD
Z'Rotz	Roman	Gorgier	NE

**Maîtrise agricole / diplôme de paysanne**

Tous les modules de la maîtrise ont été mis sur pied sur un ou plusieurs sites de Suisse romande. 25 candidats se sont présentés à l'examen final de la maîtrise agricole, 13 selon le règlement de 2006 et 12 selon le règlement de 2014. Au total, 18 lauréats ont reçu la maîtrise agricole.



*Les lauréats de la maîtrise agricole (photo Agri)*

**Lauréates et lauréats de la maîtrise d'agriculteur selon le règlement du 3 novembre 2006**

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Bersier	Yannick	Cugy	FR
Carron	Bérangère	Fully	VS
Gremaud	Julien	Cormérod	FR
Heuberger	Nicolas	Signy	VD
Humbert	Mike	Marchissy	VD
Linder	Maryline	Senarclens	VD
Luisier	Marie-Danielle	Sarreyer	VS
Maillard	Blaise	St-Martin	FR
Oberson	Florian	Courtion	FR
Oberson	Marc	Siviriez	FR
Pillet	Bertrand	Vétroz	VS

## Lauréates et lauréats de la maîtrise d'agriculteur selon le règlement du 18 décembre 2014

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Gendre	Fabrice	Villarsel-sur-Marly	FR
Gremaud	Prisca	Maules	FR
Kolly	Valentin	Sorens	FR
Morand	Benoît	Le Pâquier	FR
Loup	Fabian	Montmagny	VD
Tschanz	David	Prêles	BE
von Bergen	Pascal	Champoz	BE

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 27 octobre 2017 à Bevaix NE, la journée était organisée en commun par toutes les associations de maîtres de Suisse romande et l'association des paysannes professionnelles ARPP.

### **5.2.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture**

#### **Direction d'examens et secrétariat**

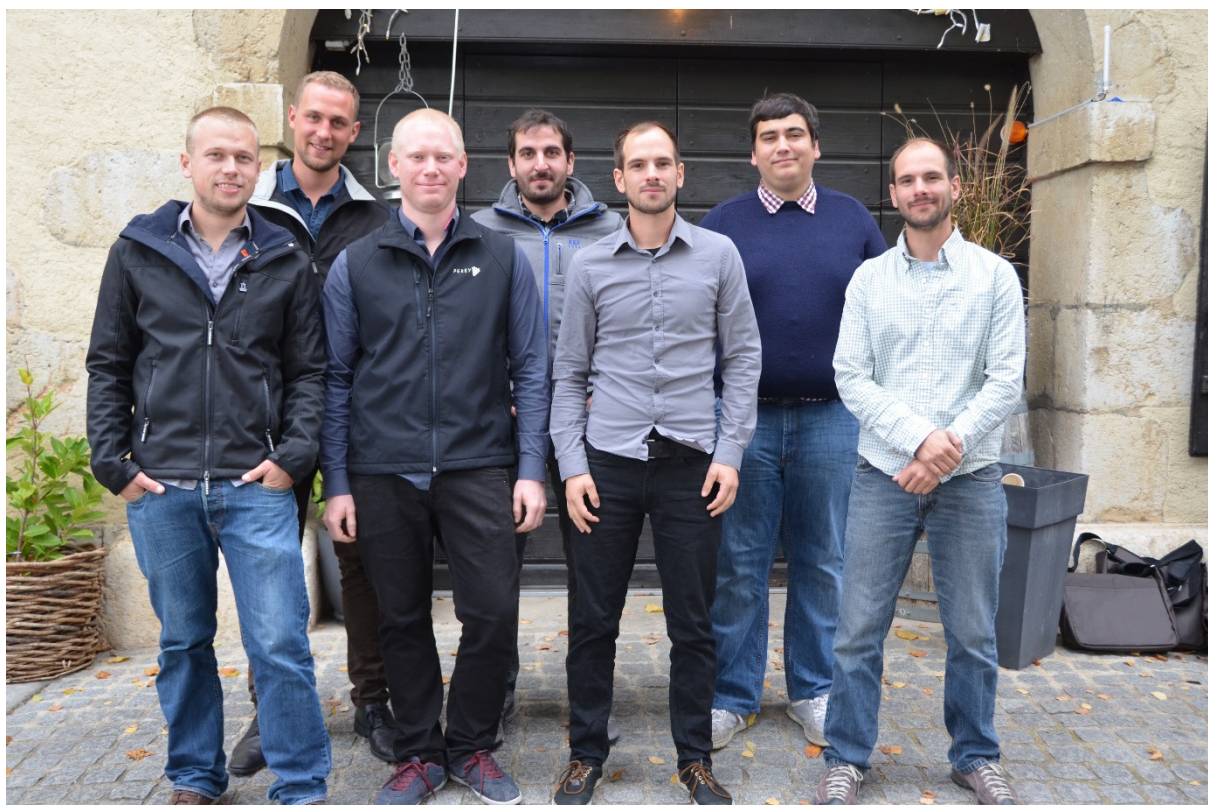
Les membres de la Direction d'examens se sont réunis à trois reprises durant l'année 2017. Lors de ces trois séances, la Direction d'examens a nommé les experts engagés aux examens modulaires et validé les notes modulaires. Au niveau des examens finaux, la Direction d'examens a, pour préavis à la Commission assurance-qualité d'AgriAliForm, également pris connaissance et commenté les résultats aux examens et les inscriptions des candidats, ainsi que nommé les experts. Pour la troisième fois, la Direction d'examens a également nommé les experts praticiens aux examens finaux de l'ES Technicien vitivinicole de CHANGINS. Outre ses activités ordinaires, les points suivants sont également à relever :

- Le 31 mars, un cours a été organisé à Grangeneuve à l'intention des experts aux examens finaux de la maîtrise. Environ 25 experts et enseignants de tous les métiers (agriculteur, paysanne, branches spéciales) étaient présents. Ils ont pu se familiariser avec l'évaluation des nouvelles épreuves de maîtrise et la préparation des entretiens professionnels. Des travaux de groupe sur différents points d'évaluation ont permis de précieux échanges, notamment sur les exigences requises.
- Finalement, la direction d'examens a pris connaissance, lors de sa séance du 7 novembre 2017, des modifications apportées par le Conseil fédéral au projet de financement à la personne suite à la consultation et de la décision finale du Conseil fédéral concernant ce nouveau système (voir introduction pt. 5.2).

#### **Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes**

Lors de la session d'examen 2017, ce sont au total vingt-et-un candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs des quatre épreuves de l'examen final. Huit d'entre eux ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention du brevet.





Les lauréats du brevet de caviste et de viticulteur présents à la remise des diplômes à Bevaix NE (de gauche à droite : Jérémy Tinguely, Arnaud Duruz, Tristan Perey, Julien Petraglia, Simon Bagnoud, François Tarin et Régis Bagnoud) (photo Agri)

#### Lauréats du brevet de viticulteur

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Bagnoud	Régis	Flanthey	VS
Bagnoud	Simon	Flanthey	VS
Duruz	Arnaud	Monnaz	VD
Petraglia	Julien	Chamoson	VS
Rémondeulaz	Thomas	Chamoson	VS
Tinguely	Jérémy	Apples	VD

#### Lauréats du brevet de caviste

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Perey	Tristan	Vufflens-le-Château	VD
Tarin	François	Chessel	VD

#### Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2017, ce sont au total deux candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs épreuves de l'examen final mais aucune maîtrise n'a été décernée cette année. La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 27 octobre 2017 à Bevaix NE, la journée était organisée en commun par toutes les associations de maîtres de Suisse romande et l'association des paysannes professionnelles ARPP. En effet, en raison du succès et du bilan tiré de la remise

des diplômes 2016, les associations de maîtres et AGORA ont décidé d'à nouveau organiser une remise des diplômes commune pour l'ensemble du champ professionnel agricole.

### **5.2.3 Direction romande des examens de paysanne**

La direction des examens de paysanne gère la formation modulaire et les examens finaux du brevet de paysanne en Suisse romande, avec le soutien du secrétariat d'AGORA. Elle s'est réunie pour trois séances ordinaires en 2017 et elle a organisé un cours d'experts :

- le 20 mars à Châteauneuf, elle a réuni les experts engagés aux examens de la session 2017 pour une séance d'information sur les modalités d'examens et pour débiter le travail de correction des travaux de projet ;
- le 3 mai, elle a tenu une séance de clôture des examens en présence des experts, à l'issue de laquelle elle a émis un préavis pour la ratification des résultats par la commission assurance qualité d'AgriAliForm ;
- le 30 mai, elle a procédé à un état des lieux de la session, s'est informée sur le nouveau système de financement, fait un premier bilan des modules révisés elle a débuté l'organisation de la session 2017-18 ;
- le 15 novembre, elle a pris connaissance des dossiers des candidates inscrites à l'examen final 2018, pris position sur les travaux de projet et procédé à l'organisation des examens.

### **Brevet de paysanne**

Durant la session 2016-17, 9 modules ont été mis sur pied sur les sites de l'Arc jurassien, de Grangeneuve et de Morges, ce qui a représenté près de 170 évaluations. Un module de garde des ovins a en outre été organisé à l'école d'agriculture du Valais, pour les agriculteurs et les paysannes.

6 candidates se sont présentées à l'examen final du brevet de paysanne, qui s'est déroulé le 3 mai 2017 à l'école d'agriculture du Valais à Châteauneuf. Elles ont reçu leur brevet le 27 octobre à Bevaix.



*Les lauréates du brevet de paysanne (photo Agri)*

## Lauréates du brevet de paysanne selon le règlement du 1er janvier 2016

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Chassot	Murielle	La Tour-de-Trême	FR
Bucher-Mettral	Caroline	Gunzwil	LU
Iselin	Jennifer	Couvet	NE
Besson	Anne-Françoise	Essertines-s/Yverdon	VD
Demont	Sandra	Montheron	VD
Rey	Anne-Marie	Oulens-sur-Lucens	VD

### 5.3 AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'305 membres dont 829 membres honoraires. L'assemblée générale 2017 a eu lieu le 8 décembre à Essertines-sur-Yverdon. Lors de cette assemblée, plusieurs membres du comité ont cédé leur place. Le président Laurent Schwab (Jura bernois), a cédé sa place à Sébastien Pasche (Vaud Broye). Les nouveaux représentants élus sont Maryline Linder (Vaud Côte), Philémon Klopfenstein (Jura bernois) et Cyrille Gassmann (Fribourg). En fin d'assemblée, M. Kurt Hostettmann a donné un exposé intitulé « Des plantes de chez nous, sources de médicaments ».

En 2017, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, l'envoi de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes des brevets et maîtrises qui a eu lieu à Bevaix dans le canton de Neuchâtel, et sur la préparation de l'assemblée générale. Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

### 5.4 Commission de formation professionnelle agricole

Les membres de la Commission se sont réunis deux fois en 2017, en mars et en septembre. Les séances permettent l'échange d'informations et une harmonisation des pratiques en Suisse romande. Les points suivants peuvent être relevés :

- En mars, Raphaël Gaillard a été nommé président de la commission. Il a également été proposé pour reprendre la présidence du Groupe de coordination Formation initiale de l'OrTra AgriAliForm, non repourvue après le départ à la retraite de Walter Willener.
- Un plan d'action a été établi pour la période 2017-2020, en se basant sur le règlement de la commission ;
- Mise en œuvre de la révision de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale (voir pt. 5.1) : en Valais, le passage au système linéaire pour les apprentissages débutant en automne 2017 nécessite un travail de redistribution de la matière sur les années d'apprentissage, qui se fait au sein de l'école ; plusieurs points sont traités en marge de la révision, notamment le dossier de formation, désormais téléchargeable par les apprentis ;
- La solution agriTOP a été prise comme base pour répondre aux exigences liées à l'introduction de mesures d'accompagnement pour les travaux dangereux ;
- Un groupe de travail constitué de représentants des divers centres de formation agricole s'est réuni pour réaliser une présentation commune du dossier de formation. Cette présentation a pu être utilisée lors des journées d'information pour les maîtres d'apprentissage.
- Recommandations salariales : La commission a adapté les recommandations salariales, suivant la proposition de l'USP. Elle a décidé qu'à l'avenir, les recommandations seraient modifiées en automne, afin de permettre une meilleure mise en œuvre dans les cantons.
- Un cours pratique d'intégration a été présenté aux membres. L'OrTra AgriAliForm définit le cadre, les autres dispositions devant être réglées par les prestataires avec les services cantonaux de la migration.

- Formation continue selon l'OPD : Sur les 17 candidats qui se sont présentés à l'examen final, 15 l'ont réussi et obtenu l'attestation (les 2 candidats en échec pourront se présenter à nouveau après un délai d'une année, selon décision de la commission) ;
- Coordination du permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée durant l'hiver 2016-17 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD), dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs (cours OPD) et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 OFPr. Au total, 42 permis ont été délivrés en 2017.

## **5.5 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature**

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2017. Les membres ont échangé sur différents points et traité les thèmes suivants :

- Formation initiale agricole : mise en œuvre de l'ordonnance révisée et de l'enseignement séparé du domaine d'approfondissement en production biologique, avec l'étude de deux variantes (120 ou 180 périodes en classe séparée) dispensées en coordination romande ;
- Edition-Imz et rédaction des moyens d'enseignement : La Conférence a pris connaissance de la création d'AgriAliMedia (voir pt. 5.1). Elle suit les développements en matière d'édition de moyens d'enseignement numériques, plusieurs écoles ayant démarré l'enseignement sur tablettes ;
- Train d'ordonnances agricoles 2017 : La Conférence a pris position sur les exigences de formation de l'ordonnance sur les améliorations structurelles. Elle s'est élevée contre la proposition d'exiger le brevet pour pouvoir toucher des crédits d'investissement et l'aide initiale, faisant valoir que le CFC a de la valeur et qu'introduire cette mesure le décrédibilise. L'exigence du brevet a été abandonnée à l'issue de la consultation ;
- Thématiques traitées dans les journées de pédagogie : La Conférence fait des propositions et elle a reçu le président de la commission à sa séance de novembre pour en débattre ;
- Formation professionnelle supérieure : Le projet de renforcement de la formation professionnelle supérieure du Conseil fédéral a occupé une part importante des débats. La Conférence a pris connaissance de l'ordonnance en consultation et elle a pris position sur plusieurs points, notamment le revenu maximum permettant de toucher des subventions en cours de formation. Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance le 15 septembre, les principaux points sont :
  - o Participation fédérale de 50 % aux frais de cours préparatoires (écolages, taxes d'examens modulaires, frais de matériel et de supports de cours)
  - o Versement aux candidats après les examens finaux (indépendamment du résultat). Les candidats qui paient moins de 88 francs d'impôt fédéral direct peuvent demander le versement de subventions partielles
  - o Seuls les cours ayant débuté après le 1<sup>er</sup> août 2017 peuvent bénéficier du subventionnement fédéral, pour des examens finaux ayant lieu après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Plusieurs questions restent ouvertes, notamment les répercussions sur les montants versés par la Confédération aux cantons et, par voie de conséquence, sur les écolages. Une séance a réuni les responsables des écoles de chefs d'exploitation le 7 mars. Sur leurs propositions, la Conférence a proposé de fixer les écolages à CHF 40.00 la demi-

journée à partir de la session 2017-18 pour les nouveaux candidats (contre CHF 20.- à 45.- précédemment, en fonction des modules).

La CCSAR (Conférence des chefs de service de l'agriculture romande) a demandé à la Conférence de revoir les tarifs pour la session 2018-19, tout en soutenant le principe de tarifs harmonisés pour la Suisse romande et l'objectif d'une formation professionnelle supérieure attractive.

Les modalités de collaboration entre AGORA et les centres de formation du champ professionnel de l'agriculture ont été revues suite à ce nouveau financement, elles entrent en vigueur pour la rentrée 2017-18.

## **5.6 Commission romande de pédagogie (CRP)**

La Commission romande de pédagogie choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles.

En 2017, la commission s'est réunie à deux reprises :

- Lors de sa séance de mars, la commission a finalisé la thématique de la journée 2017-18 : les apprentissages par l'autonomie ; elle a reçu Monsieur Régis Nivou, l'intervenant. Chaque école a ensuite finalisé le programme de la journée en fonction de ses attentes spécifiques. La journée a été dispensée dans les centres de formation du Jura, de Grangeneuve FR, d'Agrilogie VD et de Lullier GE ;
- En novembre, la commission s'est réunie à Forel-sur-Lucens pour sa séance décentralisée. Elle a fait un bilan intermédiaire des journées déjà mises sur pied et pris connaissance d'une thématique proposée par la Conférence, sur la gestion des générations Y et Z en classe ;
- Selon le tournus établi, Jean-Michel Pauchard a pris la présidence de cette commission ; Karin Hauser continue de siéger comme membre.

## **5.7 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons**

Depuis 2009, AGORA est responsable de la formation professionnelle des viticulteurs et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 4 reprises en 2017. Les sujets traités ont notamment été le suivi de la mise en œuvre de la révision partielle de la formation professionnelle initiale et de la révision des directives relatives à la procédure qualification, la promotion de la formation, les moyens d'enseignement à l'école professionnelle, la procédure de qualification CFC et AFP, et le suivi de la mise en œuvre du nouveau système de perception des contributions au fonds en faveur de la formation professionnelle.

En ce qui concerne la révision partielle de la formation professionnelle initiale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2017, la principale modification pour les viticulteurs est, pour rappel, le passage du système progressif au système linéaire avec un maintien du nombre total de leçons. Suite à cette révision partielle, plusieurs documents ont été revus et adaptés, dont les directives relatives à la procédure de qualification et le dossier de formation. Du côté de la rédaction des moyens d'enseignement vitivinicoles, la partie encavage est, pour rappel, terminée. En revanche, la rédaction pour la viticulture a peu avancé en raison du manque d'auteurs pour certains chapitres spécifiques. Andreas Hügli, gérant de la LMZ, a toutefois annoncé que plusieurs auteurs ont pu être engagés fin 2017. La partie viticulture des moyens d'enseignement devrait, comme déjà annoncé, être entièrement disponible pour la rentrée scolaire 2018/19.

L'année 2017 a été relativement calme au niveau des activités promotionnelles. Toutefois, après que le comité d'AgriAliForm ait validé la participation du champ professionnel agricole à la deuxième édition des SwissSkills qui se dérouleront du 12 au 16 septembre 2018 à Berne, la FSV a décidé la participation des viticulteurs aux championnats, en commun avec les cavistes. Il y aura

également un concours pour les agriculteurs, les professionnels du cheval et les maraîchers. Des animations et des démonstrations des métiers seront également organisées. Le comité d'organisation SwissSkills nommé par le comité d'AAF s'est rencontré les 10 octobre et 5 décembre derniers. Un groupe de travail chargé de la mise sur pieds des épreuves vitivinicoles a également été créé. Côté promotion, un projet de vidéos sur la mobilité des apprentis viticulteurs a également démarré cette année. Il sera finalisé en 2018.

Le mandat FSV permet par ailleurs à AGORA de représenter la fédération dans les organes d'AgriAliForm. AGORA représente ainsi la FSV au sein du comité d'AgriAliForm, de la commission assurance qualité (AQ) des examens finaux du brevet et de la maîtrise, de la commission pour le développement professionnel et qualité, de la commission de surveillance des cours interentreprises et du groupe de coordination marketing et communication.

Finalement, AGORA représente la FSV au sein du Conseil professionnel consultatif de Changins qui s'est réuni à deux reprises durant l'année 2017 afin de traiter des actualités et des activités de recherches de l'école avec le monde professionnel.

## **5.8 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins**

Depuis 2010, AGORA a une convention avec l'ASCV relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2017 à trois reprises pour le bureau et à une reprise en séance plénière. Les sujets traités ont notamment été le suivi de la mise en œuvre de la révision partielle de la formation professionnelle initiale et de la révision des directives relatives à la procédure de qualification, la promotion de la formation, la procédure de qualification CFC et AFP et le suivi des nouveautés au niveau de la formation professionnelle supérieure.

L'année 2017 a été relativement calme au niveau des activités promotionnelles. Toutefois, les cavistes participeront avec les viticulteurs pour la première fois également aux championnats des métiers SwissSkills 2018 aux côtés des agriculteurs et des maraîchers (voir point 5.7). Des animations et des démonstrations des métiers seront également organisées pour le métier de caviste.

En ce qui concerne l'encaissement des contributions par le fonds caviste, le nouveau barème pour le calcul des contributions a, pour rappel, été appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il supprime la catégorie des très petits producteurs à CHF 20.- qui coûtait au final plus cher qu'elle ne rapportait. Toutefois, le règlement d'exécution du fonds en faveur de la formation professionnelle d'AAF fixe une limite à CHF 500.- par contribution qui ne peut pas être dépassée, ce qui est financièrement problématique pour le fonds caviste. En effet, en raison de l'évolution des structures dans la branche, de plus en plus de contributions importantes sont perdues. C'est pourquoi une demande a été déposée par AAF au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) afin que, pour les entreprises ou parties d'entreprises actives dans la vinification et le conditionnement de vin, la contribution soit fixée à 0,5 francs par hectolitre de vin vinifié ou conditionné. La révision devrait être validée par le Conseil fédéral l'année prochaine.

## **5.9 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture**

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2017, le 29 mai à Ouchy et le 6 décembre à Grange-Verney. Cette dernière séance a été couplée avec une formation continue en protection des plantes reconnue

AgriTop pour les moniteurs CIE des cultures spéciales et de l'agriculture, organisée conjointement par Prométerre et AGORA.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2017 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui donne ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

En collaboration avec le Centre horticole de Lullier, la commission a également organisé en avril 2017 deux journées de CIE spécifiques pour les maraîchers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Il s'agissait des cours « hygiène et assurance qualité » et « pépinière et jeunes plants ».

La problématique des décomptes de frais des différents CIE et de l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux est toujours d'actualité. Dorénavant les demandes de subventions aux différents fonds cantonaux se fait sur deux plateformes distinctes, soit CIECH et FINCIE. Toutefois, tous les cantons avec un fonds cantonal n'ont pas encore définitivement adhéré à l'une ou l'autre des plateformes.

## 6. Autres thématiques

### 6.1 Cours « Découverte des institutions européennes »

Cela fait une dizaine d'années qu'AGORA et AGRIDEA organisent en commun à un rythme bisannuel un voyage d'étude à Bruxelles. Par ailleurs, lors de l'édition de février 2016, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen s'y est jointe et ses étudiants pouvaient ainsi comptabiliser cette visite en tant que cours à option. Une nouvelle édition du séjour s'est déroulée du 15 au 17 novembre 2017. Si, faute d'inscription, AGRIDEA s'était retirée, 19 étudiants de la HAFL, accompagnés de Martin Pidoux, professeur d'économie rurale, Karin Ruchti, assistante, et Loïc Bardet, directeur d'AGORA, ont pu avoir un premier aperçu de la mécanique bruxelloise.

Le premier jour, les participants ont pu échanger avec Thomas Maier, conseiller agricole à la Mission suisse auprès de l'UE. Celui-ci a pu présenter le fonctionnement de la Mission suisse qui compte une cinquantaine de collaborateurs et a un rôle essentiel dans le maintien de bonnes relations avec nos voisins. Le deuxième jour a été consacré à la Commission européenne et à son fonctionnement. Il a ainsi été possible de se rendre compte que les tâches de l'UE sont parfois extrêmement politiques mais peuvent également être concrètes avec l'exemple de la récente crise liée au Fipronil dans la production d'œufs. Les questions des échanges commerciaux, l'évolution de la politique agricole commune (PAC) ainsi que l'avenir de l'Union européenne ont été abordées. Enfin, le troisième jour a compris une visite du COPA-COGECA, qui serait l'équivalent d'un secrétariat commun entre l'Union suisse des paysans et fenaco, ainsi que du Parlement européen.

### 6.2 Rencontre des clubs agricoles des Grands Conseils romands

Comme le veut la tradition, AGORA a organisé, en collaboration avec les chambres, la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands. En 2017, selon le tournus informel, c'était au tour du canton de Neuchâtel d'accueillir les discussions. Ainsi, le 1<sup>er</sup> décembre, une quarantaine de représentants des législatifs des sept cantons de Suisse occidentale se sont retrouvés au Val-de-Travers, plus précisément à Môtiers. Outre l'habituel tour des cantons, il y a eu au menu des discussions, la communication vis-à-vis du grand public, la problématique de la numérisation dans l'agriculture et la future politique agricole. A ce titre, une résolution commune rejetant le rapport du Conseil fédéral sur le développement futur de la politique agricole a été adoptée. La séance de travail a été complétée d'un apéro chez Mauler & Cie SA ainsi que d'une visite du Musée de l'absinthe.

### 6.3 AgriTOP

#### A. Généralités

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours AgriTOP+ a fonctionné correctement.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept AgriTOP.

#### B. Cours de base

A fin 2017, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'222
- nombre de cours organisés : 5, dont 2 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2016 : 2'710

Les 3 cours de base ont été suivis par 34 participants et les 2 cours brevet ont réuni 23 participants.



### C. Cours agriTOP+

Durant l'année écoulée, 28 cours totalisant 457 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée

- Sécurité : l'essentiel pour mon apprenti/mon employé	: 1 cours, 23 participants
- Sécurité dans le trafic routier	: 2 cours, 39 participants
- Arrimage sûr des charges dans l'agriculture	: 1 cours, 15 participants
- Conduite en pente	: 3 cours, 33 participants
- Machines sûres agricoles, utilisation correcte	: 1 cours, 31 participants
- Maintenance	: 1 cours, 17 participants
- Dangers des gaz dans l'agriculture	: 1 cours, 11 participants
- Construction et rénovation	: 1 cours, 16 participants
- Travaux en hauteur	: 2 cours, 17 participants
- Manipulation des bovins	: 1 cours, 13 participants
- Sécurité, conformité des bétailières et embarquement bovin	: 1 cours, 9 participants
- Sécurité à la cave : l'essentiel pour mon apprenti/mon employé	: 1 cours, 13 participants
- Renforcement musculaire	: 4 cours, 38 participants
- Urgence en agriculture	: 2 cours, 18 participants
- Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	: 6 cours, 164 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds.

AGORA a consenti un rabais de CHF 50.00 à chaque participant à un cours AgriTOP+.

En décembre, le programme 2018 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 2'912 affiliés dont 202 affiliés germanophones du canton de Fribourg.

## 6.4 Fondssuisse

Fondssuisse (de son nom complet « Fonds suisse de secours pour dommages non assurables ») est une fondation privée fondée en 1901 à Neuchâtel par la Société suisse d'utilité publique et avec siège social à Berne. Elle verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il est actuellement impossible de s'assurer ou non usuel de conclure une assurance. Par exemple, une violente tempête, une inondation, un glissement de terrain, des chutes de pierres ou encore une avalanche sont imprévisibles et peuvent causer des dommages importants aux routes, aux chemins, aux ponts, aux murs de soutènement, aux conduites et aux canalisations ou encore aux pâturages. fondssuisse fournit une prestation aux sinistrés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, lorsqu'aucune autre organisation ou assurance ne propose de l'aide. Les prestations sont versées à fonds perdu, il n'existe pas de droit à une prestation de fondssuisse. fondssuisse finance ses prestations par la fortune disponible et les revenus de celle-ci et, jusqu'à présent, elle recevait périodiquement des allocations de la Banque nationale suisse.

Pour rappel, la fondation fondssuisse est présente dans toute la Suisse, toutefois elle est moins connue en Suisse romande et moins de demandes francophones sont déposées. En raison de ce constat, il a été décidé de renforcer la présence, l'engagement et l'accessibilité du fondssuisse en Suisse romande. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, AGORA a pour tâche de gérer la nouvelle antenne romande de fondssuisse. L'objectif principal de l'antenne romande est de mieux faire connaître fondssuisse en Suisse romande en améliorant l'information et le traitement de demandes ainsi qu'en rendant ses services plus accessibles.

L'année 2017 a été une année intense pour fondssuisse qui a pris la décision de soutenir les exploitations agricoles les plus durement touchées par le gel du mois d'avril. Les critères de contribution ont été définis en collaboration avec les services cantonaux de l'agriculture ainsi que les organisations agricoles. Les exploitants avec pour activité principale les cultures fruitières et/ou la viticulture et ayant subi une perte de récolte d'au minimum 50% sur l'ensemble des cultures spéciales de leur exploitation (fruits/petits fruits/vigne) avaient la possibilité de déposer une annonce de dommage auprès des services cantonaux compétents. Entre fin novembre et début décembre, fondssuisse a réceptionné la majorité des annonces de dommages avec les formulaires scrupuleusement contrôlés et examinés par les cantons qui ont également rassemblé les

informations manquantes et les montants des récoltes effectives 2017. En décembre, fondssuisse a débuté la saisie, le traitement et l'évaluation des annonces de dommages. Une attention particulière a été accordée aux cas de rigueur.

Début mars 2018, à l'heure de la rédaction de ce rapport, des dommages s'élevant à plus de 70 millions de francs ont été annoncés à fondssuisse, principalement en Suisse romande, nord-occidentale et orientale. En collaboration avec les offices cantonaux compétents et les organisations agricoles, fondssuisse a déterminé les dommages pris en compte et fixé ses contributions. Au final, environ 20 millions de francs seront versés pour soutenir les exploitations les plus durement touchées et assurer leur existence.

L'antenne romande a participé activement à la mise sur pied de l'action « gel », à l'établissement des procédures, des critères de contribution ainsi que des méthodes de calcul des indemnités en collaboration avec les services cantonaux de l'agriculture et les organisations agricoles. Finalement, l'antenne romande a travaillé à la saisie, au traitement et à l'évaluation des annonces de dommages des cantons romands et a assuré le lien avec les médias romands.

A côté de l'action gel, les annonces de dommages « ordinaires » ont été suivies et traitées. Il s'agissait principalement de dossiers fribourgeois et valaisans en cours de traitement. En effet, avant le versement d'une éventuelle contribution de fondssuisse, les annonces de dommages ne doivent pas uniquement être annoncées auprès de fondssuisse puis examinées. Les travaux de remise en état des parcelles et/ou des objets endommagés doivent être effectués et terminés avant le versement de toute indemnité.

Finalement, l'antenne romande a été présentée aux services cantonaux compétents des cantons du Jura, de Fribourg, de Genève, de Vaud et du Valais. En effet, afin de coordonner les éventuelles subventions publiques et d'assurer le suivi de l'ensemble des demandes, ce sont les cantons qui font le lien entre les communes, qui sont les interlocuteurs des personnes ayant subi un dommage et qui ont pour tâche d'annoncer les dommages, et fondssuisse. De ce fait, informer les cantons des nouveautés et assurer la communication et les échanges est essentiel pour fondssuisse. Vous trouverez davantage d'informations sous [www.fondssuisse.ch](http://www.fondssuisse.ch).

## **6.5 AIASR**

L'Association des Ingénieurs Agronomes de la Suisse Romande, présidée par Danilo Christen, compte pas loin de 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi d'environ 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2017, il faut noter l'assemblée générale qui a été couplée à un business event et s'est déroulée sur deux jours les 19 et 20 mai sur Genève. La thématique était l'agriculture urbaine sous toutes ses formes. Par ailleurs, la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly s'est déroulée le 2 mars à Zurich.

## **6.6 Participation des femmes dans les organisations agricoles (PFO)**

Le projet PFO, initié en 2015-2016 déjà, fait suite à la campagne nationale FuMidL (femmes et hommes en agriculture, pour un véritable partenariat) et au projet Interreg FARAH (femmes en agriculture responsables et autonomes en complémentarité avec les hommes). Il se fonde, entre autres sur le constat qu'une personne active sur 3 en agriculture est une femme et que la mixité dans les organisations agit positivement sur leur fonctionnement et leur développement. Le projet a ainsi pour objectif d'accroître le nombre de femmes siégeant dans les comités des organisations agricoles.

Plusieurs partenaires sont engagés, notamment les faïtières USPF, USP et AGORA, avec leurs organisations membres. La gestion a été confiée à Agridea. En Suisse romande, un atelier mis sur pied à fin 2016 a permis de mettre en exergue les obstacles et les possibilités, il a débouché sur deux champs d'action : le premier doit permettre d'identifier les femmes disposées à s'engager et

les soutenir dans cette démarche, le second doit motiver les organisations agricoles à faire appel à ces personnes lors du renouvellement de leurs comités.

Plusieurs projets partiels sont en cours au niveau national. AGORA a rédigé un guide de bonnes pratiques pour favoriser la mixité dans les organisations agricoles. Ce guide, soumis au comité d'AGORA en novembre 2017, a permis de sensibiliser les membres à cette problématique, mais l'introduction de quotas a été refusée. La fin du projet est prévue pour 2018.

## **6.7 Maison du Paysan**

Sous-locataire du 1<sup>er</sup> étage des Jordils 5, AGORA n'est pas physiquement située dans les bâtiments de la Maison du Paysan. Après plusieurs mois de négociation, le bail a été reconduit pour 5 ans en fin d'année 2017 et il est prévu que les locaux d'AGORA soient rénovés durant l'été 2018. Au niveau financier, l'association se porte toujours à merveille, ce dont profitent également les associés par l'intermédiaire des rendements obtenus sur les montants placés à la Maison du Paysan.

## **6.8 Autres activités**

En 2017, AGORA a

- participé à l'assemblée des délégués d'Agridea qui s'est déroulée à Brougg et, après deux années difficiles, a ainsi pris note du redressement de la situation financière pour l'exercice 2016.
- participé au forum du Gurten consacré à la numérisation de l'agriculture.
- été présente à Swiss-Expo par l'intermédiaire d'un stand commun avec l'AGRI et AGIR.

## **7. Programme d'activités 2018**

Pour 2018, il est prévu d'effectuer les activités suivantes :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole
- Mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande et suivi statistique de l'étude
- Préparation de la campagne politique vis-à-vis des différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Judith Auer, Loïc Bardet, Magali Briod, Alexandra Crompt, Jacques Demierre, Yannick Etter, Elodie Freymond, Joëlle Fuchs, Sarah Hofmann, Florence Matthey, David Ruetschi, Laurent Tornay et Oksana Z'Rotz.

# **AGORA**

## **Activités**

**Défense et promotion  
professionnelle**

**Formation  
professionnelle**

### ***Coordination romande***

### ***Au niveau romand***

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de l'agriculture romande auprès d'organisations et instances romandes ou nationales

Organisation des examens de brevet et maîtrise pour agriculteurs, arboriculteurs, paysannes, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles (CFC)

Promotion de la formation initiale et supérieure

Collaboration avec les centres de formation agricole

Secrétariats au niveau romand

- des directions d'examens romandes pour les brevets et maîtrises
- de la commission de pédagogie
- de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de la commission de formation professionnelle initiale agricole
- de la commission des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

### ***Au niveau suisse***

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

# **AGORA**

## **Activités**

### **Secrétariats d'organisations et mandats**

### **Relations publiques**

**Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)**

**Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août en collaboration avec l'USP**

**Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)**

**Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »**

**Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)**

**Publications dans la presse agricole et non agricole**

**VITIPLANT**

**Coordination d'actions de relations publiques**

**Fédération Pays Romand-Pays Gourmand**

**AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail**

**Convention avec USP**

**Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, ASSAF, Swiss Beef Romandie)**

**Traductions pour tiers**

**Secrétariat AMASR et AIASR**

**Antenne romande du Fondssuisse**

**Secrétariat et comptabilité de l'AMTRA**

## **ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA**

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1242 Satigny Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Rue de Lausanne 24 1950 Sion Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Sébastien PASCHE Route d'Ogens 7 1410 Thierrens Tél. 079 604 28 59
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS 1143 Apples Tél. 021/861 40 96	Mme Caroline STEINER Rue de Croix 11 1115 Vullierens Tél. 021/869.94.86
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayeux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63	Mme Anne-Lise THUERLER Rte de Romont 51 1699 Porsel Tél 021/907 18 79
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	M. Fabien COUCET Rte de Denens 2 1132 Lully Tél. 079/247 78 01	M. Jean-François CRAUSAZ Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
BIO SUISSE – ANTENNE ROMANDE	Avenue des Jordils 3 CP 1080 1001 Lausanne Tél. 021/619 44 26	M. Urs BRANDLI Schlossbülstrasse 6 8638 Goldingen Tél. 055/284 21 82
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	Le Plan 37 2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 4 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Rte de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Stéphane ROSSELET Les Michels 313 2406 Le Brouillet
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
FENACO	Rte de Chardonne 2, CP 144 1070 Puidoux Tél. 058/433 70 00	M. Pierre-André GEISER Belfond 2 2710 Tavannes Tél. 032/481 17 63
PROLAIT	Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER Ch. des Prévondes 4 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Max Huber Ch. Des Voirons 28 1213 Petit-Lancy Tél. 079/633 56 68	Mme Sonia Burri-Schmassmann Rte de Bâle 10 2805 Soyhières Tél. 032/422 46 22
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER Rte de Villarimboud 27 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80



## **COMITE D'AGORA (état au 31.12.2017)**

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. TORNAY Laurent	Président, Rue du Châtelard 19, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	1 <sup>er</sup> vice-président, président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BAEHLER Claude	2 <sup>ème</sup> vice-président, Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	2016
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle	2011
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Benex	
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. HUGUELIT Yann	Directeur CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2016
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Annemarie	Secrétaire générale CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. JEANNERAT Philippe	Président CJA, Rte principale 4, 2884 Montenol	2010
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. NAGEL Fabrice	Délégué AMASR, Beau Site 124, 2947 Charmoille	2017
M. PIDOUX Jean-Luc	Président ASS, Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. PIDOUX Martin	AIASR, C/o HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen	2016
M. ROSSELET Stéphane	Président CNAV, Les Michels 313, 2406 Le Brouillet	2016
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Invités :</i></u>		
<u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u>		
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Chef du Service de l'agriculture, 2053 Cernier	
M. GERBER Jacques	Ministre du Département de l'économie et de la santé, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. DARBELLAY Christophe	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u><i>Invités :</i></u>		
Mme BRUTTIN Fabienne	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	
M. JORDAN Eric	PROLAIT, Rte de Lausanne 23, 1400 Yverdons-les-Bains	
Mme TOMBEZ Monique	Membre du comité de l'USPF, Ferme de la Cerjaulaz, 1510 Moudon	

## **COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE**

M. GAILLARD Raphaël, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. HERREN Bertrand, **vice-président**, 1429 Giez  
M. BALMER Luc, 2042 Valangin  
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier  
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. CHOULAT Sébastien, FRI, 2852 Courtételle  
M. GREMAUD Benoît, 1661 Le Pâquier  
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux  
M. KUENDIG Christophe, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon  
M. MAURON Eric, 1782 Autafond  
M. MIEVILLE Marc, CFPNE Lullier, 1254 Lullier  
M. SAUCY Noël, 2802 Develier  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne  
Mme OULEVAY Sabrina, **invitée**, Unité de surveillance de l'apprentissage, 1510 Moudon  
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg

## **DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE**

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist  
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon  
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier  
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey  
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. GERBER Tom, 2732 Reconvilier  
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux  
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle  
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens  
Mme BRIOD Magali, **membre/secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg  
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET  
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES  
SPECIALES DE L'AGRICULTURE***

M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux  
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin  
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon  
M. COLOMB Alexandre, 2012 Auvernier  
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges  
M. DUFAUX Daniel, 1822 Chernex  
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon  
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon  
M. NANCHEN Dyonis, 1913 Saillon  
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy  
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion  
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)  
M. SCHMUTZ Martin, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE  
PAYSANNE***

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens  
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens  
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel  
Mme JACOT Marie-Claude, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux  
Mme MEUNIER Caroline, 1920 Martigny  
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle  
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges  
M. THIERRIN Michaël, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

## **CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE**

M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier  
M. BIANCO Guy, vice-président, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. BRIGUET Conrad, Changins, 1260 Nyon  
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle  
M. HESS Peter, Centro professionale del verde Mezzana, 3828 Balerna  
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux  
M. JAN Marc-Henri, CEPM, 1110 Morges  
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon  
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen  
vacant, CFPNE, 1254 Jussy  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1001 Lausanne  
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BERSSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

## **COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE**

M. PAUCHARD Jean-Michel, **président**, IAG, 1725 Posieux  
M. FREITAS Emmanuel, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier  
Mme HAUSER Karin, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon  
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle  
M. ZANGGER Pierre-Alain, CFPNE, 1254 Jussy  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

## ***Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture***

M. BARDET Loïc, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

M. CHASSOT Emmanuel, Route des Eterpys 20, 1964 Conthey

M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon

M. FALLEY Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey

M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion

Mme GRIMM Stéphanie, Prométerre, Chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Mme KÖNIG Simone, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne

Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

M. ORMOND Christophe, Ch. Des Monneyres 8, 1135 Denens

M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy

M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges

M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny

M. STACHER David, Fruit Union Suisse, Baarerstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug

M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges

### ***SECRETARIAT D'AGORA***

M. BARDET Loïc, directeur (90%)

Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)

Mme CROPT Alexandra, collaboratrice scientifique (50% à partir du 1<sup>er</sup> août 2017)

Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)

Mme FREYMOND Elodie, secrétaire (50%)

Mme FUCHS Joëlle, secrétaire (100% puis 60% à partir du 15 septembre 2017)

Mme MATTHEY Florence, collaboratrice scientifique (100%)

M. THIERRIN Michaël, secrétaire (100% à partir du 15 août 2017)

Mme Z'ROTZ Oksana, comptable (100%)

# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 07.04.2017 à 11h40 heures, à la salle des Mariadoules, Aran/Lavaux

**Présidence** : M. L. TORNAY, président

**Présents** : Membres du comité: Mmes et MM.  
L. BASSIN, C. BAEHLER, M. DARBELLAY, M. FAVRE, P.-Y. FELLEY, A.-M. HÄMMERLI, Y. HUGUELIT, P. JEANNERAT, B. LEUENBERGER, F. MÉNÉTREY.

Commission de gestion: M. GAËTAN STORTO, FIPROM SA

Secrétariat: Mmes et MM.  
L. BARDET, M. BRIOD, E. DOMENICONI, E. FREYMOND, J. PITTET, F. MATTHEY, O. Z'ROTZ

Invités: Mmes et MM.  
BAILLY MARTINE, AGIR  
SCHNEIDER URS, USP  
BOVET LAURENCE, USP  
ETTER KARINE, AGRI  
SCHWIZER IVO, USP  
JACQUELINE DE QUATTRO, CONSEILLÈRE D'ETAT VD  
TOMBEZ MONIQUE, USPF  
RYSER ULRICH, AGRIDEA

**Excusés** : 9 invités  
8 membres du comité ou invités au comité  
16 membres des commissions AGORA  
14 délégués  
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

**Procès-verbal** : E. FREYMOND

**Nombre de délégués** : 5 délégués du canton de Jura bernois  
(D'après la liste de présence 5 délégués du canton de Fribourg  
signée durant l'assemblée) 3 délégués du canton de Genève  
4 délégués du canton de Vaud  
3 délégués du canton de Neuchâtel  
3 délégués du canton du Valais  
4 délégués du canton du Jura

---

27 délégués  
+ 40 délégués de diverses organisations

### **Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 8 avril 2016
2. Rapport du président
3. Rapport d'activités
4. Comptes 2016
5. Cotisations 2017
6. Budget 2017
7. Elections complémentaires
8. Nomination de l'organe de contrôle
9. Programme d'activités 2017
10. Adhésion d'un nouveau membre
11. Divers

LAURENT TORNAY déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il passe la parole à Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat.

MME DE QUATTRO remercie L. TORNAY et salue à son tour l'assemblée. L'agriculture est l'un des moteurs de l'économie de la Suisse romande. Malheureusement ce secteur subit beaucoup de pression dans plusieurs domaines. Tout d'abord, la fiscalité où elle espère un soutien du Parlement suite à la motion Léo Müller. Ensuite concernant l'aménagement du territoire, où la LAT tente de freiner le mitage du territoire en exigeant la concentration des bâtiments. Pour rappel, en 2016, le canton de Vaud a accueilli 14'000 nouveaux habitants, une densification des villes pour préserver les terres agricoles est donc nécessaire. Malgré cela, l'agriculture a besoin de pouvoir s'agrandir et se moderniser, c'est pourquoi des constructions hors des zones à bâtir sont possibles sous certaines conditions. MME DE QUATTRO cite ensuite quelques conditions pour la construction de logement en zone agricole. Enfin, elle remercie les agriculteurs pour leur soutien à la stratégie énergétique 2050.

DECISION : Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 8 avril 2016**

DECISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 avril 2016 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

### **2. Rapport du Président**

#### Crise du marché laitier :

Le marché laitier se trouve depuis l'automne 2014 dans une situation alarmiste principalement pour le lait d'industrie. Le niveau des prix se situe largement en dessous du seuil de couverture des frais de production. Si une amélioration apparaît dans les pays environnants, en Suisse, avec la saisonnalité coutumière, le redressement des prix tarde à être adapté. Les prix indicatifs ne sont pas respectés par bon nombre d'acteurs. La défense professionnelle bute sur de nombreux facteurs de tout ordre.

AGORA a mis sur pied un groupe de travail « lait ». Celui-ci s'est réuni à trois reprises de septembre à novembre 2016. Un constat amer s'y est dégagé et seule une solution nationale semble pouvoir être envisagée. Le développement de la restauration collective correspond à une piste à explorer pour l'ensemble de la Romandie.

Sans une offre adaptée à la mise en marché de produits de qualité, avec une meilleure répartition de la plus-value, le secteur laitier, principalement le lait industriel restera sous pression. Une forte démobilisation se fait ressentir. Les producteurs deviennent de plus en plus résignés.

Une grande attente au travers du Swissness paraît légitime pour récupérer la plus-value nécessaire à la survie de nombreuses exploitations laitières. De précieux arguments, vantant une production de qualité, de proximité mise en exergue par les politiques devrait fédérer et amener davantage de cohésion. Une amélioration sensible doit intervenir le plus rapidement possible.

L. TORNAY souhaite que 2017 constitue un tournant décisif pour qu'une production laitière prospère retrouve des couleurs indispensables pour ce secteur agricole important. Fort heureusement les nombreuses AOP du pays romand connaissent une évolution très positive et procurent de meilleures perspectives.

#### Utilisation des produits phytosanitaires :

AGORA s'est penchée sur la mise en consultation du plan d'action des produits phytosanitaires.

Sans minimiser les risques liés à ces produits, grâce à une recherche efficace, l'agriculture a su s'adapter en diminuant considérablement les quantités de matières actives appliquées. Les techniques d'application sont en constante évolution. Les appareils de diffusion sont de plus en plus précis et permettent ainsi de diminuer les quantités diffusées.

Un potentiel de risque au sol est fortement réduit. Des mesures de protection des végétaux adéquates permettent aux exploitations de produire en ménageant les ressources et une mise en marché qualitative et quantitative. Les exigences sur la protection des eaux sont mieux respectées. Les agriculteurs-utilisateurs sont de mieux en mieux formés.

Certes, malgré tout, certains risques persistent mais l'agriculture ne peut pas être accusée de polluer la nature, alors qu'elle s'efforce de respecter, dans la mesure du possible, la protection de l'environnement et de mettre à disposition des denrées de grande qualité.

### **3. Rapport d'activités**

LOÏC BARDET prend la parole. Il salue l'assemblée et présente les activités du bureau :

En 2016, AGORA, en collaboration avec la HAFL, a terminé l'étude sur l'agriculture romande qui se compose de plusieurs parties : analyse statistique, analyse de 4 filières (céréales panifiables, viticulture, aviculture et production laitière), analyse de 20 exploitations types. L'étude a été présentée dans les cantons et reprise pour les discussions avec l'USP sur la politique agricole 2022+.

Le nouveau site internet d'Agora est en ligne. Il reste encore quelques adaptations à faire mais les fonctions principales sont disponibles. Le site est également lisible sur smartphone ou tablette. Une news est éditée chaque semaine.

Agora a également participé à la mise sur pied des AgriSkills 2016, championnat suisse des métiers du champ professionnel agricole.

Une nouvelle collaboratrice scientifique pour la défense professionnelle sera engagée à 50%. Il s'agit d'Alexandra Cropt, actuellement membre de la direction élargie de l'USP, qui débutera le 01.08.2017 chez Agora. L. BARDET remercie le comité et le personnel pour tout le travail effectué durant l'année.

Il passe ensuite la parole à FLORENCE MATTHEY qui nous présente fondssuisse, dont Agora gère l'antenne romande depuis 2016. Fondssuisse verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles, contre lesquels il n'est actuellement pas possible de s'assurer ou pas usuel de conclure une assurance. Fondssuisse verse des indemnités après les prestations d'assurances et les aides à fonds perdus. Agora a pour but d'améliorer l'accessibilité et la présence de fondssuisse en Romandie, ainsi que des contacts avec les cantons, les communes et les sinistrés.

DECISION : L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur ainsi que le rapport annuel 2016.

### **4. Comptes 2016**

LOÏC BARDET présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2016. Les comptes présentent un bénéfice de Fr. 1'283.03 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'660'272.91. Il commente les principaux écarts par rapport au budget et rapporte certaines mauvaises surprises, notamment en matière de formation



professionnelle, qui ont nécessité des prélèvements dans les réserves. Quant au bilan, il fait état de Fr. 923'355.70 à l'actif et au passif.

GAËTAN STORTO de Fiprom lit son rapport qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

DECISION : Les comptes 2016, le bilan au 31 décembre 2016, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### **5. Cotisations 2017**

Le comité propose le maintien des cotisations actuelles.

DECISION : Les cotisations 2017 sont acceptées à l'unanimité.

#### **6. Budget 2017**

Loïc Bardet présente le budget 2017. Le mandat pour l'USP diminue pour 2017 tandis qu'une revalorisation du défraiement des membres du comité et des commissions d'Agora a été décidée. Enfin, les difficultés liées à AgriTop et AgriAliForm devraient être soldées.

DECISION : Le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **7. Elections complémentaires**

ANDRE PERLER, représentant de l'AMASR au comité d'Agora est remplacé par M. FABRICE NAGEL de Charmoille. Il se présente en quelques mots.

DECISION : FABRICE NAGEL est élu à l'unanimité.

#### **8. Nomination de l'organe de contrôle**

L. TORNAY demande à l'assemblée la réélection de Fiprom en tant qu'organe de contrôle.

DECISION : Fiprom est réélu à l'unanimité par les délégués.

#### **9. Programme d'activités 2017**

L. BARDET informe les délégués du programme d'activités pour 2017 :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole
- Coordination romande de la campagne en faveur de l'inscription dans la Constitution de la sécurité alimentaire
- Mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande et suivi statistique de l'étude
- Mise à jour de la convention entre les Chambres cantonales et AGORA
- Participation aux décisions concernant l'avenir de l'agence AGIR
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

#### **10. Adhésion d'un nouveau membre**

L. TORNAY informe les délégués que BioSuisse a fait une demande pour adhérer à Agora. Il laisse la parole à PASCAL OLIVIER, responsable de l'antenne romande qui présente en quelques mots BioSuisse à l'assemblée. La culture biologique représente environ 13% des exploitations suisses dont environ 800 membres en Suisse romande. La culture biologique connaît actuellement un fort développement en Suisse romande s'est pourquoi l'association a voulu se rapprocher des organisations agricoles dont Agora.

L. TORNAY soumet l'adhésion de BioSuisse aux délégués.

DECISION : L'adhésion de BioSuisse est acceptée par les applaudissements des délégués.

## 11. Divers

URS SCHNEIDER de l'USP prend la parole pour présenter la campagne pour l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution. En fin d'année 2016, le comité de l'USP a analysé et comparé l'initiative avec la proposition de contre-projet direct. Il a ensuite recommandé l'approbation du contre-projet et, en cas d'adoption de celui-ci, le retrait de l'initiative. En janvier 2017, la CSA a approuvé cette position et a été suivie par le comité d'initiative. En mars 2017, les Chambres fédérales adoptèrent le contre-projet et le comité a donc retiré son initiative. URS SCHNEIDER présente ensuite les principaux points de la campagne de votation à venir. Il explique que la date du scrutin sera fixée par le Conseil fédéral le 12 avril prochain.

CLAUDE BAEHLER prend la parole afin de revenir sur l'allocation de MME DE QUATTRO concernant la motion Léo Müller. Il revient sur le fait que cette motion a été acceptée mais que sa mise en application est bloquée par les Chambres fédérales. Une solution transitoire doit être trouvée en appui avec les politiques. JACQUELINE DE QUATTRO lui demande de lui fournir un argumentaire bref et percutant qu'elle pourra transmettre aux conseillers d'Etat pour les sensibiliser à cette problématique.

La parole n'étant plus demandée, L. TORNAY remercie LOÏC BARDET, le bureau ainsi que les membres du comité pour leur soutien et leur participation active aux séances ainsi que les directeurs des chambres pour les échanges intercantonaux. L'assemblée se termine à 13h00.

La rédactrice du procès-verbal :

ELODIE FREYMOND

Lausanne, le 20 avril 2017